

Dossier de préfiguration
De l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

Académie
GRENOBLE

accreditation.espe@education.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs

- 1.1 Chef de projet
- 1.2 Groupe de pilotage académique

2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

- 2.1 Le statut retenu
- 2.2 L'organisation générale de l'ESPE
- 2.3 La description des différents conseils et de leur mission

3) Le projet de l'ESPE

- 3.1 Offre de formation au sein du cycle Master (*description de l'architecture de formation et les flux prévisibles*)
- 3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence (*pistes envisagées*)
- 3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) (*pistes envisagées*)
- 3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degré ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur
- 3.5 Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.
- 3.6 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues
- 3.7 Dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement
- 3.8 Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques
- 3.9 Modalités d'évaluation des étudiants
- 3.10 Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

4) Organisation de la mission de coordination

- 4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (*grandes lignes*)
- 4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE¹ (*grandes lignes*)
- 4.3 Outils de la coordination (*grandes lignes*)
- 4.4 Lien avec la recherche (*grandes lignes*)

5) Modèle économique

- 5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

¹ Etablissement Public Local d'Enseignement

1) Renseignements administratifs

- **1.1** Chef de projet

Nom du chef du projet **Henri PARIS**

Coordonnées téléphoniques **0456520704**

Courriel **henri.paris@ujf-grenoble.fr**

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement **Université Joseph Fourier - Grenoble 1**

- **1.2** Groupe de pilotage académique

Composition

Monsieur le Recteur de l'académie de Grenoble

Monsieur le Secrétaire général de l'académie

Madame la Secrétaire générale adjointe d'académie

Monsieur le Directeur des ressources humaines de l'académie

Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère

Madame le Chef de la division de l'enseignement supérieur

Madame et Messieurs les Présidents d'université

Madame l'Administrateur général de Grenoble INP

Madame et Messieurs les Vice-Présidents chargés des CEVU

Monsieur le Directeur de l'IUFM

Monsieur le Doyen des IEN ET/EG/IO

Monsieur le Doyen des IA-IPR

Le groupe de pilotage académique charge le groupe projet de faire une proposition de rédaction du dossier de préfiguration de l'ESPE.

Ce groupe de projet paritaire entre l'académie et les universités est composé de:

- Chef de projet
- 4 Vice-présidents CEVU (Grenoble 1, 2, 3 et Savoie)
- Doyens IA-IPR/IEN ET/EG/IO
- IEN adjoint de la DASEN de l'Isère

Commentaire :

Le présent projet est soumis sous réserve de l'approbation des Conseils d'administration des 4 établissements partenaires dont les séances sont prévues aux dates suivantes :

CA Université Grenoble 3 :	5 juillet 2013
CA Université Grenoble 1 :	9 juillet 2013
CA Université de Savoie :	9 juillet 2013
CA Université Grenoble 2:	27 juin 2013

2) La structure de l'ESPE et sa gouvernance

- **2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP² et EPCS³**

L'ESPE sera rattachée à Université Joseph Fourier - Grenoble 1 de manière transitoire. Le rattachement définitif de l'ESPE sera déterminé dans un an en prenant en compte les caractéristiques de la nouvelle structure inter-universitaire en cours d'élaboration.

- **2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)**

Situation actuelle

Les 4 universités (Grenoble 1, 2, 3 et Université de Savoie) de l'académie de Grenoble participent, activement et conjointement avec l'IUFM, à la formation des enseignants du premier et du second degré. La préparation aux métiers de l'enseignement du premier degré est assurée au sein d'un master MES (Métier d'Enseignement Scolaire) qui est cohabilité entre les 4 universités de l'académie et est porté par un responsable de mention unique. Les étudiants sont inscrits dans les 4 universités qui délivrent le diplôme de master. Quant à la préparation aux métiers de l'enseignement du second degré, elle est assurée au sein de spécialités ancrées dans les masters disciplinaires portés par les différentes universités de l'académie. L'IUFM assure la maîtrise d'œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Organisation générale envisagée

Le projet ESPE associe les 4 universités et les autorités académiques qui participent à la formation des enseignants dans l'académie de Grenoble. Au sein des mentions de masters d'enseignement, les enseignements sont assurés par des enseignants et enseignants-chercheurs des universités, dont les enseignants et enseignants-chercheurs rattachés à l'ESPE, et par des personnels du premier et du second degré. L'ESPE assure la maîtrise d'œuvre des stages d'observation et de pratique accompagnée, en lien avec les services rectoraux, pour l'ensemble des étudiants inscrits dans les mentions de master d'enseignement. L'ESPE contribue à la formation continue de l'Etat Employeur des personnels de l'enseignement, d'éducation et d'orientation.

La formation au sein des masters d'enseignement sera organisée de la manière suivante : Chaque étudiant, se destinant aux métiers de l'enseignement, est inscrit dans un master MEEF dans une des 4 universités de l'académie qui délivre le diplôme et l'annexe descriptive au diplôme.

Au sein d'une même mention de Master MEEF, les maquettes des parcours sont conformes à un cadre commun.

Structure(s) de la nouvelle ESPE

Chaque mention MEEF est placée sous la responsabilité d'un enseignant ou d'un enseignant-chercheur rattaché à l'ESPE ou à une UFR. Chaque parcours est dirigé ou co-dirigé par un enseignant ou enseignant-chercheur de l'UFR concernée et par un enseignant ou enseignant-chercheur rattaché à l'ESPE. Si le parcours est assuré dans plusieurs établissements, le pilotage de la mention impliquera toutes les composantes concernées. Des conventions seront établies entre les différents sites et composantes concernées afin de définir les modalités pratiques de fonctionnement.

L'ESPE accueillera le Centre de Ressources pour l'Enseignement des Sciences et Technologie à l'école (CREST). Créé au sein de l'actuel IUFM de l'Académie de Grenoble par vote de son Conseil d'Ecole du 27 juin 2011, le Centre de Ressources pour l'Enseignement des Sciences et de la Technologie (CREST) a pour objectif premier de jouer un rôle de passerelle entre l'Université et les établissements du premier degré afin de promouvoir l'enseignement des sciences et de la technologie à tous les niveaux de la scolarité, de l'école maternelle au master. La vocation de ce centre de ressources est donc de coordonner la production, la mutualisation et la diffusion de ressources pédagogiques et didactiques et de prêter un choix étendu de

² Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

³ Etablissement public de coopération scientifique

mallettes de matériels associées à ces ressources. Ces ressources et matériels sont à la disposition des professeurs des écoles de l'académie, des conseillers pédagogiques sciences et technologie ainsi que des étudiants du master MEEF afin de faciliter la mise en œuvre d'enseignements des sciences et de la technologie privilégiant ainsi des démarches fondées sur l'investigation.

- **2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission**

> Le Conseil d'école

Organisation

Les partenaires du projet ESPE de l'Académie de Grenoble souhaitent que les prérogatives du conseil d'école ne se limitent pas au périmètre des électeurs de l'ESPE mais soient élargies au contour plus large du projet ESPE. Dans un tel contexte, tout enseignant ou enseignant-chercheur intervenant dans les masters MEEF (rattaché à une UFR ou à l'ESPE) serait éligible et électeur, dans le collège des enseignants et enseignants chercheurs. De même, tout étudiant inscrit dans l'un des masters MEEF serait éligible et électeur au collège des usagers. Il est essentiel que le décret fixe le périmètre des électeurs et les éligibles au niveau du projet ESPE.

Dans ce cadre-là, le comité interuniversitaire propose la répartition suivante des membres du conseil de l'école : 21 membres (12 désignés par les universités, dont les présidents, et 9 élus) et 9 personnalités extérieures nommées.

Collège BIATSS : 3 (ESPE)

Collège étudiant : 3

Collège enseignant ou enseignant chercheur : 11 (2 par université + 3 ESPE)

Missions

Adoption des MCC (sur proposition des conseils centraux des universités qui délivrent le diplôme de master).

Adoption du budget de l'école

Approbation des contrats et des conventions

Proposition de la répartition des emplois

Consultation sur les recrutements de l'école

Le recteur est sollicité par le Conseil d'école pour donner un avis sur chacune des candidatures aux postes du 1er et 2nd degré qui sont rattachés à l'ESPE.

> Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Organisation

Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique est composé de 60% de membres issus des universités incluant une représentation de personnels rattachés à l'ESPE et 40% de membres nommés par le recteur.

Missions

Il contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation initiale et continue et de recherche de l'école. Cette réflexion est alimentée, entre autres, par les besoins quantitatifs et qualitatifs de l'Etat employeur estimés par le recteur.

Il propose, à la lumière des évaluations du fonctionnement des masters MEEF, les objectifs et les modalités des formations de l'ESPE et accompagne leur mise en œuvre.

Il donne son avis sur l'organisation et le déroulement des formations proposées par l'ESPE

Il contribue à l'élaboration des conventions.

> Autres instances

Comité de pilotage de l'ESPE

Organisation

Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage de l'ESPE composé des Présidents des 4 universités partenaires ou de leurs représentants, du directeur de l'ESPE et du recteur ou de son représentant. Les responsables de mention participent aux travaux. Des experts peuvent être invités, en fonction de l'ordre du jour.

Le directeur de l'ESPE a la charge de réunir le comité de pilotage.

Missions

Il prépare les questions soumises aux discussions du Conseil d'école.

Il étudie les questions relatives au fonctionnement collégial de l'ESPE.

Il étudie les demandes d'actions de formation continue émanant de l'Etat employeur.

Conseils de perfectionnement

Organisation

Les conseils de perfectionnement seront constitués de 50% de membres désignés par les universités dont l'ESPE et de 50% de membres désignés par le recteur.

Il est proposé de mettre en place des conseils de perfectionnement pour chaque mention de master MEEF :

Master MEEF 1^{er} degré : 1 conseil de perfectionnement pour l'ensemble de la mention

Master MEEF 2nd degré : 1 conseil de perfectionnement par domaine de formation, soit 1 conseil de perfectionnement LLA, 1 conseil de perfectionnement SHS, 1 conseil de perfectionnement DEG et 1 conseil de perfectionnement ST

Master MEEF – encadrement éducatif : 1 conseil de perfectionnement pour l'ensemble de la mention

Missions

Il est force de proposition pour le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

A ce titre, il apprécie les bilans des actions menées ou en cours, formule des avis et des recommandations sur toute question intéressant l'organisation et le déroulement des parcours de formation.

Commentaire

3) Le projet de l'ESPE

- **3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)**

En vue de renforcer son attractivité et la réussite des étudiants, l'Académie de Grenoble propose d'articuler son projet ESPE autour de trois axes stratégiques qu'elle œuvrera à développer à court et moyen terme :

- 1) Le développement du numérique ;
- 2) La participation à la formation continue des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré ;
- 3) L'ouverture internationale.

Formation initiale

L'offre de formation structurée au sein des masters MEEF, la sensibilisation au sein du cycle licence et l'accompagnement du dispositif EAP participent de l'objectif d'améliorer la réussite des étudiants et de répondre aux besoins d'enseignement de l'académie.

L'offre de formation initiale des futurs enseignants est structurée au sein d'un master MEEF qui se décline en 3 mentions à la rentrée 2013, chaque mention pouvant être associée aux quatre domaines (ALL, DEG, SHS et STS).

La première appelée MEEF-premier degré concerne la formation des professeurs des écoles. La seconde appelée MEEF-second degré concerne la formation des professeurs de lycées et de collèges, ainsi que la formation des professeurs de lycées professionnels. La troisième appelée MEEF-encadrement éducatif concerne la formation des conseillers pédagogiques d'éducation.

Il n'est pas prévu d'ouvrir la mention MEEF-pratique et ingénierie de la formation pour la rentrée 2013. D'une part, une réflexion sera menée autour de cette mention courant 2014 à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle offre de formation dans le cadre des contrats quinquennaux des différents établissements. D'autre part, la finalisation du master CAPEJS, qui est actuellement en construction à l'université de Savoie, devrait permettre l'ouverture d'un parcours au sein de la mention MEEF-pratique et ingénierie en septembre 2014.

La formation CAPEJS, correspond à la maîtrise du diplôme d'état du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement des Jeunes Sourds (CAPEJS) rattaché au ministère des affaires sociales. Cette formation, qui est ouverte depuis 1998 à l'Université de Savoie qui assure la formation pour la France entière, sera proposée dans le cadre d'une nouvelle mention de master. La formation se déroule en alternance sur deux années (1000 heures de théorie et 1100 heures de pratiques sur le terrain). Elle accueille environ 32 étudiants par an venant de toute la France. Dans le cadre de la maîtrise une réflexion est en cours pour intégrer une UE de langue vivante étrangère et une UE permettant de renforcer les compétences autour du numérique. **Le descriptif de la formation actuelle est en annexe n° 1.**

Les trois mentions concernées sont cohabilitées entre les 4 universités partenaires. Elles seront uniques sur l'académie de Grenoble et seront portées par un responsable (ou des co-responsables) de mention agissant au nom du projet ESPE dans le cadre du projet académique commun.

Présentation de la structure générale des mentions MEEF

L'offre de formation est organisée de manière cohérente au sein des mentions de master (cf. 3.1) :

Les 3 mentions du master MEEF font l'objet d'un cadrage commun. Chaque mention de master (MEEF-1^{er} degré, MEEF-2nd degré et MEEF-EE) a une structure générale commune divisée en 5 blocs (qui reprennent l'organisation et la répartition préconisée par le Comité de suivi de master : un bloc « disciplinaire », un bloc « didactique », un bloc « recherche », un bloc « contexte de l'exercice du métier » et un bloc « Mise en situation professionnelle ». La maquette de formation ainsi conçue

permet de concilier à la fois formation approfondie et spécialisée dans la ou les discipline(s) de spécialité du futur enseignant, formation à la didactique générale et la didactique de la discipline, initiation à la recherche dans la ou les disciplines de spécialité du futur enseignant (dans une approche strictement disciplinaire et/ou dans une approche axée sur la didactique) ainsi qu'une formation théorique et pratique au métier.

La structure de la maquette de chaque parcours est unique et co-construite entre les différents partenaires (UFR, ESPE, inspection) mais les universités qui mettent en œuvre ces parcours peuvent être appelées à proposer des enseignements et des MCC équivalents (et non pas identiques) au sein de chaque UE.

Le master est une formation sur deux ans dont la diplomation se situe au niveau de la mention. Les enseignements présentiels seront à hauteur de 500h environ pour la première année de master et de 300h pour la deuxième année de master. Des aménagements à cette règle sont prévus pour tenir compte des spécificités de certains parcours, notamment les parcours bi-disciplinaires.

La formation au métier se construit autour d'une articulation étroite entre enseignements théoriques et pratiques présents dans l'ensemble des blocs, et cela - dans la perspective de la préparation au concours en première année de master, puis dans celle d'accompagner le fonctionnaire stagiaire dans son stage en responsabilité en deuxième année de master.

Les maquettes de formation de chaque mention ont été conçues de manière à favoriser le développement d'une culture commune des futurs enseignants. Ainsi, la maquette de la mention MEEF-1^{er} degré est unique sur l'Académie et inclut des enseignements assurés par l'équipe pédagogique du master (issue des 4 établissements partenaires, dont l'ESPE) pour l'ensemble des étudiants de master. Quant aux mentions comptant plusieurs parcours (comme la mention MEEF-2nd degré), elles comportent un tronc commun à tous les parcours de la mention (Blocs « contexte de l'exercice du métier » et « Mise en situation professionnelle ») présents à la fois en première et en deuxième année de master. Les enseignements de ces deux blocs, qui regrouperont l'ensemble des étudiants de la mention, participeront au développement d'une formation et d'une culture communes des futurs enseignants en permettant à la fois une rencontre des étudiants dans un même lieu (les locaux de l'ESPE) et une préparation commune au métier (et plus particulièrement aux stages de première et de deuxième années).

Enfin, la culture commune des futurs enseignants se construit également à travers les enseignements de langue étrangère et de formation au numérique qui sont intégrés dans l'ensemble des mentions de master MEEF (au sein d'UE non compensables) pour permettre aux étudiants d'atteindre les compétences compatibles avec les certifications CLES 2 et C2I2E.

Sur un plan pratique, un cadrage des emplois du temps des mentions MEEF permettra de réserver des journées spécifiques pour ces enseignements transversaux.

Organisation générale des masters MEEF

La première année de master a été pensée de manière à concilier formation des futurs enseignants (dans ses différents volets disciplinaire, didactique et professionnel), préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission du concours ainsi que la préparation de l'étudiant à sa prise de fonction, à travers un stage de pratique accompagnée qui se déroule dès le début de l'année.

La deuxième année de master comportera deux options :

- une option en alternance pour les étudiants ayant réussi le concours de recrutement des fonctionnaires stagiaires : elle a été conçue de manière à poursuivre l'approfondissement de la formation théorique et pratique du futur tout en pensant à l'accompagnement.
- une option pour les étudiants ayant validé la première année de master mais échoué au concours de recrutement (reçus-collés) et souhaitant devenir enseignant. Elle leur permettra de suivre les mêmes enseignements que les fonctionnaires stagiaires inscrits en deuxième année de master, à l'exclusion des enseignements liés à l'alternance. Ces derniers sont remplacés par d'autres enseignements restant à définir pour la rentrée 2014 ; ils pourront comprendre des modules favorisant leur professionnalisation et leur réussite (stage spécifique, stage de pratique accompagnée, ...).

Diversification des débouchés : passerelles et réorientation

Les étudiants ayant validé la première année de master mais échoué au concours et ne souhaitant plus devenir enseignants s'orientent vers d'autres masters (à orientation professionnelle ou de recherche) grâce à des passerelles bien définies. L'offre de formation des établissements de l'académie de Grenoble couvre largement les 4 domaines (ALL, DEG, SHS et STS). Ainsi, les étudiants ayant obtenu un master 1 MEEF 1^{er} degré peuvent se réorienter (avec possibilité de valider certaines UE) soit vers un master de didactique ou d'apprentissage à orientation recherche ou professionnelle, soit vers un master à orientation professionnelle ou de recherche de leur discipline d'origine.

Une réflexion sera menée dans le cadre du prochain contrat (L'académie de Grenoble est dans la vague A) sur l'offre de formation de manière à permettre aux étudiants validant le M1, n'ayant pas réussi le concours et ne souhaitant plus devenir enseignant d'intégrer des parcours de M2 compatible avec les M1 MEEF. Dans le cadre de cette réflexion la quatrième mention MEEF – pratique ingénierie de la formation devrait s'étoffer tout en accueillant un public bien plus large que les étudiants issus du M1 des trois autres mentions MEEF.

Stages, alternance et mémoire professionnel

Pour les trois mentions, des stages de pratique accompagnée sont prévus en première année de master. Ces stages de 4 semaines (soit 60h au moins), qui sont validés au semestre 2, débuteront dès le début de l'année afin de répondre à un double objectif : permettre à l'étudiant de préparer l'épreuve du concours basée sur dossier (en articulant formation disciplinaire, didactique et expérience de terrain) et de le préparer progressivement à la prise de responsabilité d'une classe. Il est placé assez tôt dans l'année afin que les étudiants prennent conscience de la réalité du terrain. Ils peuvent ainsi faire le lien entre les apports théoriques des blocs 1, 2 et 3 liés aux programmes et instructions officielles et leur mise en œuvre.

Le stage participe, d'une part, à la construction de compétences professionnelles et contribue, d'autre part, à la préparation, selon les maquettes de concours, aux épreuves d'admissibilité ou d'admission.

L'évaluation est réalisée par le tuteur en contrôle continu et validée par le chef d'établissement ou l'IEN pour le premier degré.

Le stage de la deuxième année du master est en alternance (stage en responsabilité) avec l'Etat Employeur pour tous les admis au concours. Il se déroulera sur l'ensemble de l'année durant des journées et/ou des demi-journées consécutives banalisées durant la semaine. Cette organisation a été privilégiée afin de garantir un emploi du temps cohérent à l'étudiant et de lui éviter de multiples déplacements pendant une même semaine, surtout dans l'éventualité où son terrain de stage est éloigné de son lieu de résidence (et/ou de son lieu d'études). Les étudiants fonctionnaires stagiaires y seront encadrés par un tuteur sur le terrain et par un tuteur universitaire. L'évaluation du stage prendra appui notamment sur les éléments suivants :

- évaluation par le tuteur de terrain,
- évaluation par le tuteur universitaire,
- évaluation par le chef d'établissement,
- évaluation par l'inspecteur.

Les stages au sein des différentes mentions et le suivi des stagiaires

Stage du M1 MEEF

L'accent sera mis sur des situations qui permettront prioritairement aux étudiant(e)s de construire les compétences professionnelles :

- agir comme un « praticien expert des apprentissages » ;
- devenir des « acteurs de la communauté éducative »

Nature : Observation et pratique accompagnée

Durée : 60 h minimum soit quatre semaines minimum.

L'étudiant bénéficie d'un tuteur dans l'établissement d'accueil, dont le rôle principal est :

- L'accompagnement à la pratique de classe (préparation, mise en œuvre, analyse) ;
- L'accompagnement dans la prise en charge de dispositifs d'accueil ou d'accompagnement des élèves (préparation, mise en œuvre, analyse), de projets interdisciplinaires dans le premier et le second degré, dans l'implication au sein d'actions en lien avec le projet d'école ou d'établissement ou éventuellement avec le projet éducatif territorial (PEDT).

Stage du M1 MEEF premier degré

Le stage de pratique accompagnée (stage filé de 4 x 2 jours en novembre-décembre et 4 x 2 jours en février-mars) vise la mise en œuvre de séances et de séquences d'enseignement et leur analyse, en particulier dans la discipline d'option choisie au concours (séquence figurant dans le dossier à élaborer par le candidat).

La partition en deux sessions filées permet de fréquenter deux cycles et deux écoles différents (gestion du groupe classe et projets particuliers auprès des élèves). La deuxième session vise à mieux appréhender la dimension « vie scolaire » dans l'école, dont le travail en équipe, les relations avec les familles, les instances de concertation (conseil d'école, de cycle, des maîtres).

Pour cette période de stage, les étudiants bénéficient d'un accompagnement spécifique de 24 heures au sein de l'ESPE (ateliers) : aide à la préparation des séquences, analyse de la pratique professionnelle.

Stage en M1 MEEF second degré et encadrement éducatif

Stage de pratique accompagnée organisé de la manière suivante :

- Une période filée d'une journée par semaine sur 6 semaines minimum (30h minimum) à partir du 1 octobre.
- Une période groupée de 2 semaines en janvier (30h minimum) au début du S2.

Les deux sessions se déroulent dans le même établissement avec le même tuteur (gestion du groupe classe et projets disciplinaires, interdisciplinaires et éducatifs). Il s'agit de permettre une phase d'observation lors de la première session et de créer par les liens établis avec le tuteur les conditions d'une réelle pratique accompagnée lors de la seconde session.

Pour la rentrée 2013, compte tenu du fait que sur l'académie les vacances se terminent mi-mai, il est difficile de prévoir des semaines de pratique accompagnée juste avant ou après les écrits s'ils sont en avril, d'où le choix d'une période plus propice en janvier.

Un enseignement au sein de l'ESPE de 24h correspondant à la préparation de séquences et à l'analyse de pratique professionnelle, accompagne le stage.

Evaluation du stage :

L'évaluation du stage est réalisée par le tuteur en contrôle continu et validée par le chef d'établissement ou l'IEN pour le premier degré.

Remarques

L'UE stage sera adaptée pour les étudiants-EAP. Leur service d'EAP en établissement est pris en compte dans l'UE stage. Ils suivent les enseignements associés.

Régulation

Un cahier des charges définira le rôle du tuteur.

Dans le premier degré, les IEN et conseillers pédagogiques seront associés aux enseignants ESPE pour assurer le suivi. Une réunion des différents formateurs à l'issue de chaque période, évaluera l'efficacité des stages.

Dans chaque discipline du second degré un inspecteur référent et un enseignant ou un enseignant chercheur seront chargés par parcours du suivi des stages. Ils co-animeront une réunion des tuteurs qui permettra de clarifier les objectifs du stage et d'harmoniser les pratiques. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des stagiaires, des tuteurs et des chefs d'établissement.

Situation professionnelle et compétences privilégiées

La situation professionnelle privilégiée portera sur l'étude et la mise en œuvre des conditions d'apprentissage des élèves : évaluation, prise en compte de la diversité des élèves et sur les dispositifs inter disciplinaires, d'accueil ou d'accompagnement des élèves.

Du point de vue du référentiel de compétences des professeurs et des CPE (document de travail – DGESCO A – 30 01 2013), l'accent sera mis sur les titres

4. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

en proposant et mettant en œuvre des situations d'enseignement adaptées aux besoins des élèves ;

en prenant en charge le cas échéant, durant le stage, un groupe d'élèves à besoins particuliers.

6. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

en valorisant les compétences du socle qui sont maîtrisées ;

en utilisant l'évaluation comme un outil au service de la gestion différenciée des apprentissages.

8. Coopérer au sein d'une équipe

dans le premier degré, en participant aux activités pédagogiques complémentaires (APC), à un conseil de cycle, un conseil des maitres... ;

dans le second degré, en participant à des dispositifs d'aide ou d'accompagnement, au conseil pédagogique ou d'enseignement...

Organisation du stage en M2 MEEF

Les fonctionnaires-stagiaires bénéficieront d'un double tutorat : à l'université et dans l'établissement. Chacune des deux formes de tutorat s'appuiera sur un cahier des charges. Ce cahier des charges veillera à distinguer les phases d'accompagnement des phases de validation.

Le "tutorat de terrain" sera plutôt basé sur l'idée de compagnonnage. Le "tutorat universitaire" devra garantir l'ancrage de la formation sur l'alternance.

Des outils communs seront mis en place, notamment pour le suivi à distance (ex : Espace Numérique de Travail ou plateforme collaborative).

Organisation du stage en M2 MEEF premier degré

Le stage en responsabilité vise la prise en charge à mi-temps d'une classe maternelle ou élémentaire sur l'année scolaire entière (36 semaines) et l'exercice de l'ensemble des compétences du référentiel professionnel des enseignants.

Semestre 3 : les étudiants bénéficient d'un accompagnement spécifique

- accompagnement de stage individuel dans le cadre du tutorat, sur des plages horaires réservées à cet effet, comprises dans le temps de préparation du stage ;
- accompagnement à la prise de fonction 10h
- accompagnement de stage collectif et analyse de pratique (ateliers) 5h

Semestre 4 : les étudiants bénéficient d'un accompagnement spécifique

- accompagnement de stage individuel dans le cadre du tutorat, sur des plages horaires réservées à cet effet, comprises dans le temps de préparation du stage ;
- accompagnement de stage collectif et analyse de pratique (ateliers) 15h.

Organisation des périodes d'alternance pour les contractuels admissibles à la rentrée 2013 (partie qui a vocation à intégrer un protocole d'accord pluriannuel entre l'ESPE et le rectorat) : pour l'année

transitoire, les temps réservés à l'enseignement en écoles sont le lundi (Drôme, Ardèche, Haute-Savoie) ou le vendredi (Isère, Savoie).

Organisation du stage en M2 MEEF second degré et encadrement éducatif

L'accompagnement du stage est encadré à hauteur de 30 heures :

- 15 heures en Semestre 3 dont 10 d'aide à la prise de fonction et 5 d'analyse des pratiques
- 15 heures en Semestre 4 d'analyse des pratiques.

Organisation des périodes d'alternance pour les contractuels admissibles à la rentrée 2013 (partie qui a vocation à intégrer un protocole d'accord pluriannuel entre l'ESPE et le rectorat) : pour l'année transitoire, les temps réservés à l'enseignement en établissement sont le jeudi après-midi, le vendredi toute la journée et le lundi matin, avec une exception pour l'Université Pierre Mendès-France (pas de jeudi après-midi pour les SES).

Evaluation du stage :

L'évaluation du stage prendra appui notamment sur les éléments suivants :

- évaluation par le tuteur de terrain,
- évaluation par le tuteur universitaire,
- évaluation par le chef d'établissement,
- évaluation par l'inspecteur.

Une application informatique académique dédiée (ASTUCE) utilisée actuellement pour le suivi et l'évaluation des fonctionnaires stagiaires permettra la conception, la collecte par voie numérique de l'ensemble de ces éléments d'évaluation.

Régulation

Dans le premier degré, les IEN et conseillers pédagogiques (**annexe n° 2**) seront associés aux enseignants ESPE pour assurer le suivi. Une réunion des différents formateurs à l'issue de chaque période évaluera l'efficacité des stages.

Pour chaque parcours du second degré et pour le MEEF encadrement éducatif un inspecteur référent (**annexe n°2**) et un enseignant ou un enseignant chercheur seront chargés du suivi des stages. Ils co-animeront une réunion des tuteurs qui permettra de clarifier les objectifs du stage et d'harmoniser les pratiques. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des stagiaires, des tuteurs et des chefs d'établissement. Ils organiseront une réunion associant formateurs, tuteurs, chefs d'établissement, inspecteurs, en présentiel ou à distance, en fin de premier semestre. Elle devra permettre de proposer un accompagnement spécifique à certains fonctionnaires-stagiaires, rencontrant des difficultés.

Une application informatique académique dédiée (ASTUCE) utilisée actuellement pour le suivi et l'évaluation des fonctionnaires stagiaires permettra le suivi à distance des fonctionnaires stagiaires par des bilans intermédiaires d'activité (novembre et mars) des tuteurs de terrain, des rapports intermédiaires (novembre et mars) des chefs d'établissement, des tuteurs de l'ESPE. Consultables par les stagiaires ces bilans et rapports auront un objectif principal de formation.

Le travail croisé entre le tuteur de l'ESPE et le tuteur de terrain se concrétisera, d'une part, par la rencontre lors de(s) visite(s) du tuteur ESPE en établissement et, d'autre part, par le lien à distance que permet l'application informatique ASTUCE.

Pour les étudiants ayant validé la première année de master mais échoué au concours de recrutement, un stage spécifique leur sera proposé, comme par exemple l'accompagnement périscolaire en mairie.

Un mémoire professionnel est également intégré dans chaque parcours de formation. Il peut soit consister en une étude de terrain prenant appui sur le stage en responsabilité et donnant lieu à une problématisation théorique liée à la discipline, à sa didactique ou aux processus d'apprentissage, soit en une réflexion théorique illustrée par la pratique accompagnée sur le terrain. Le mémoire professionnel « élément catalyseur » fait ainsi naturellement le lien entre les apports théoriques et la réalité du terrain.

La thématique du mémoire professionnel est proposée par l'étudiant, est validée par l'équipe

pédagogique plurielle du master (UFR, ESPE, inspection). Le mémoire sera suivi par des enseignants-chercheurs ou des enseignants des UFR ou de l'ESPE. L'association de l'inspection dans le cadre d'une démarche plurielle renforce le lien avec l'alternance en M2.

Une évaluation du mémoire professionnel est prévue par le biais d'une soutenance orale regroupant les trois partenaires (UFR, ESPE, rectorat) et prenant en compte les éléments d'évaluation du stage associé.

Mention MEEF – premier degré

La maquette de formation MEEF – premier degré est construite autour d'un quadruple objectif : la construction de la polyvalence du futur professeur des écoles à la fois dans les enseignements et dans l'initiation à la recherche, et ce à travers la poursuite de son approfondissement disciplinaire dans ses disciplines principales et complémentaires (dont celles choisies comme option) ; la formation du futur Professeur des écoles aux apprentissages fondamentaux ; la préparation aux épreuves d'admission et d'admissibilité du concours (en première année de master) et l'initiation à la pratique professionnelle à travers des stages (d'observation intégrée ou pas dans des enseignements, de pratique accompagnée et en responsabilité) couplés à des enseignements d'accompagnement.

La formation ainsi pensée est articulée autour de 5 blocs de compétences qui sont définis de la manière suivante :

- Le Bloc 1 « disciplinaire » couvrant les fondamentaux, la polyvalence et les enseignements de langue vivante étrangère ;
- Le bloc 2 « didactique » couvrant la didactique des disciplines (intégrant la conception de séquences pédagogiques), l'épistémologie et histoire des disciplines et l'acquisition des compétences numériques en référence au C212E ;
- Le bloc 3 « recherche » abordant la méthodologie de recherche universitaire, l'initiation à la recherche fondamentale et appliquée et la maîtrise des compétences méthodologiques nécessaires à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes ;
- Le bloc 4 « contexte d'exercice du métier » abordant la connaissance du système éducatif et de ses acteurs, les politiques éducatives, le processus d'apprentissage des élèves, la diversité des publics, et en particulier des situations de handicap, le processus d'orientation et d'évaluation des élèves, la prévention des violences scolaires, la laïcité, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité homme-femme ;
- Le bloc 5 « mise en situation professionnelle » abordant l'analyse de sa pratique professionnelle en s'appuyant sur les stages dont le stage en alternance. Le mémoire de master prend appui sur le stage en alternance. L'encadrement de l'alternance est assuré par un enseignant ou enseignant chercheur de l'ESPE ou d'une UFR et un professionnel de terrain.

L'articulation entre l'alternance et le reste de la formation est inscrite dans la définition des différents blocs de compétences (ci-dessous). La maquette MEEF premier degré fédère l'alternance et le reste de la formation. (**Cf. maquette du MEEF 1^{er} degré en annexe n°3**). Pour mémoire : Le stage de pratique accompagnée (stage filé de 4 x 2 jours en novembre-décembre et 4 x 2 jours en février-mars) vise **la mise en œuvre de séances et de séquences d'enseignement et leur analyse, en particulier dans la discipline d'option choisie au concours** (séquence figurant dans le dossier à élaborer par le candidat).

Cette maquette unique au niveau de l'Académie est co-construite par l'ensemble des équipes pédagogiques impliquées dans la formation des professeurs des écoles de l'Académie, les enseignants et enseignants-chercheurs rattachés aux 4 établissements partenaires (dont l'ESPE) pouvant intervenir, ainsi que des professionnels du terrain, dans toutes les UE qui sont, elles, ouvertes dans leur grande majorité à l'ensemble des étudiants de la mention. Elle prend toutefois en compte le parcours d'origine de l'étudiant en lui proposant notamment, dans la perspective de préparation du concours, un renforcement dans les disciplines éloignées de sa discipline d'origine. Par ailleurs, dans un souci de permettre à l'étudiant de capitaliser sur sa formation d'origine pour mener un travail de recherche solide dans le cadre de son mémoire professionnel du M2 (ou d'une

éventuelle poursuite d'études dans une orientation recherche), l'UE d'initiation à la recherche (bloc 3) est spécifique à chaque domaine (ALL, SHS, ST) et affichée, par conséquent, de manière spécifique par l'université concernée (l'université de Savoie proposant les 3 domaines).

Pondérations en ECTS des 5 blocs de compétences pour le MEEF- Premier degré :

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 4	Bloc 3	Bloc 5
	39 ECTS	30 ECTS	12 ECTS	6 ECTS	33 ECTS
Semestre 1	18	6	3	3	
Semestre 2	12	9	3	3	3
Semestre 3	6	9	3	30 mémoire et alternance	
Semestre 4	3	6	3	12 en S3 (3+9) 18 en S4 (6+12)	

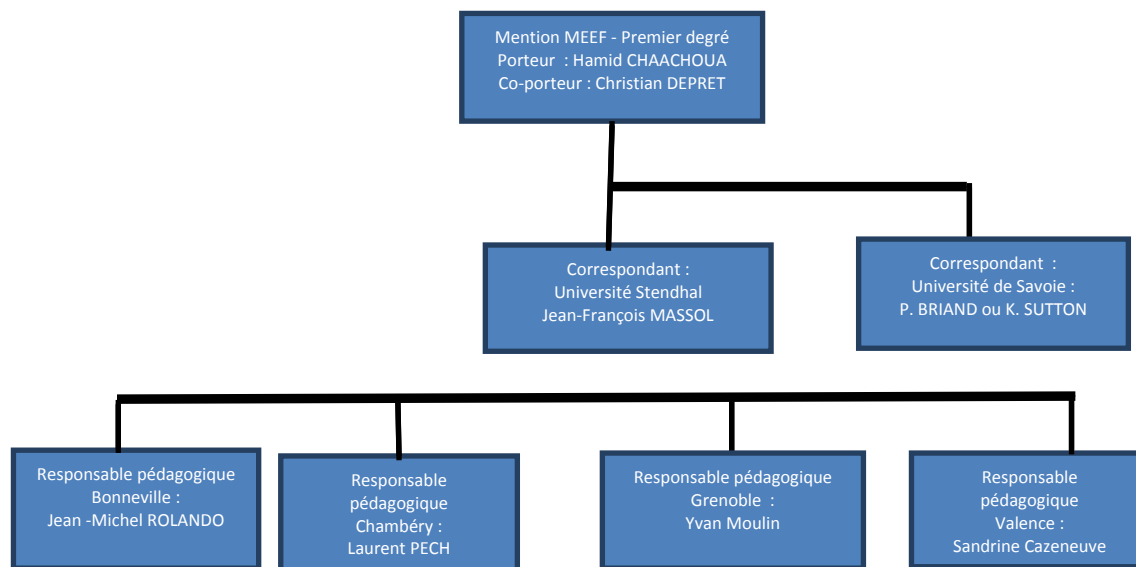
Le détail des maquettes de formation est proposé en annexe n°3.

Effectifs :

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Université délivrant le diplôme	Antenne
M1	297	283	?	?	U1 – U2 – U3 - UdS	Chambéry Grenoble Valence
M2	292	254	450	450	U1 – U2 – U3 - UdS	Bonneville Chambéry Grenoble Valence

Les étudiants, lauréats au concours ou souhaitant poursuivre dans le cadre de l'option prévue pour les reçus collés (ayant validé la première année de master mais échoué au concours de recrutement), inscrits dans une université de l'académie s'inscrivent en M2 MEEF-premier degré dans la même université. Les étudiants, lauréats au concours, inscrits en M1 dans une université hors académie s'inscrivent en M2 MEEF-premier degré dans une université de l'académie. Les antennes de l'ESPE accueillent donc des étudiants inscrits dans les 4 universités partenaires.

Présentation synoptique de la mention MEEF – premier degré



Mention MEEF – Second degré

La mention MEEF-Second degré est dotée d'une structure complexe dans la mesure où elle compte un nombre de parcours important, correspondant aux différents concours du CAPES, qui rend la construction d'un tronc commun à la fois nécessaire et difficile à mettre en place. La multiplicité des parcours au sein de cette mention MEEF a rendu nécessaire d'une part la construction de maquettes concertées et cohérentes entre des parcours similaires, dont la maquette de concours est identique comme pour les parcours Langues (anglais, allemand, espagnol, italien), dont la maquette de concours se décline en différentes options comme le parcours Lettres (lettres modernes et lettres classiques), ou dont la maquette de concours est commune à deux disciplines comme les parcours bi-disciplinaires, et d'autre part la mise en place d'enseignements transversaux, permettant le développement d'une culture commune et la rencontre physique et pédagogique de l'ensemble des étudiants de la mention.

A la rentrée 2013, la mention MEEF-Second degré comptera 14 parcours de préparation au métier de professeur des Lycées et des Collèges et 2 parcours de préparation aux métiers de Professeurs des Lycées Professionnels.

Parcours (PLC) : Documentation, Education musicale et chant choral, Education physique et sportive, Histoire-géographie*, Langues (anglais, allemand, espagnol, italien), Lettres (lettres modernes et classiques), Mathématiques, Sciences économiques et sociales, Sciences physiques et chimiques, Sciences de la vie et de la terre.

* Conformément aux engagements pris lors de la visio-conférence du 27 juin, la maquette du parcours Histoire-Géographie sera revue dans le but de corriger son aspect séquentiel et de la mettre en conformité sur le tronc commun. Cela se traduira notamment par la présence des UE du bloc 4 chaque semestre, ces UE étant communes à tous les parcours.

Parcours (PLP) : Génie Civil-Techniques-Energie, Lettres-histoires-géographie.

Le parcours « Génie Civil : Techniques – énergie », proposé par l'Université de Savoie en partenariat avec l'INES, permettra aux étudiants de passer le CAPLP correspondant. La formation, prévue dans un premier temps en présentiel, pourrait couvrir l'ensemble de la France en devenant, dans un deuxième temps, une formation à distance.

A la rentrée 2014, deux nouveaux parcours seront envisagés au sein de la mention MEEF-2nd degré.

Des possibilités de coopération inter académique seront recherchées :

- Un parcours « Philosophie »,
- Un nouveau parcours « Sciences industrielles de l'ingénieur » proposé par l'Université Joseph-Fourier et l'Université de Savoie en partenariat avec l'INES, afin de permettre aux étudiants de passer l'une des 4 options du CAPET correspondant.

Dans le cadre d'une réflexion sur la carte des formations, notamment celle des parcours à faibles effectifs potentiels (par exemple les disciplines professionnelles et les langues rares), il sera nécessaire d'engager avec tous les partenaires une réflexion sur l'évolution de la carte des formations tenant notamment compte des effectifs et des coûts.

La maquette de formation de la mention est définie autour d'un triple objectif : la spécialisation du futur enseignant dans la ou les discipline(s) qu'il sera appelé à enseigner, la préparation des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours ainsi que sa préparation à la pratique professionnelle à travers des stages de pratique accompagnée et en responsabilité.

Au sein de la mention MEEF-2nd degré, la formation est articulée autour de 5 blocs de compétences qui sont définis de la manière suivante :

- Le Bloc 1 « disciplinaire » couvrant la ou les disciplines en lien avec les programmes scolaires et les enseignements de langue vivante étrangère ;
- Le Bloc 2 « didactique » couvrant la didactique des ou de la discipline (intégrant la conception de séquences pédagogiques), l'épistémologie et l'histoire des ou de la discipline et l'acquisition des compétences numériques en référence au C2I2E ;
- Le bloc 3 « recherche » abordant la méthodologie de recherche universitaire, l'initiation à la recherche fondamentale et appliquée et la maîtrise des compétences méthodologiques nécessaires à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes ;
- Le bloc 4 « contexte d'exercice du métier » abordant la connaissance du système éducatif et de ses acteurs, les politiques éducatives, le processus d'apprentissage des élèves, la diversité des publics, et en particulier des situations de handicap, le processus d'orientation et d'évaluation des élèves, la prévention des violences scolaires, la laïcité, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité homme-femme ;
- Le bloc 5 « mise en situation professionnelle » abordant l'analyse de sa pratique professionnelle en s'appuyant sur les stages dont le stage en alternance. Le mémoire de master prend appui sur le stage en alternance. L'encadrement de l'alternance est assuré par un enseignant ou enseignant chercheur de l'ESPE ou d'une UFR et un professionnel de terrain.

Les maquettes détaillées sont en annexes n°4. Il existe naturellement une porosité entre les différents blocs, notamment les blocs 1, 2 et 3. Mais force est de souligner que les enseignements correspondant au bloc 4 et 5 permettent à tous étudiants se destinant vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation d'acquérir une culture commune.

Pondérations en ECTS des 5 blocs de compétences pour le MEEF- Second Degré :

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 4	Bloc 3	Bloc 5
	39 ECTS	27 ECTS	12 ECTS	9 ECTS	33 ECTS
Semestre 1	18	6	3	3	
Semestre 2	12	6	3	6	3
Semestre 3	6	9	3	30 mémoire et alternance	

Semestre 4	3	6	3	12 en S3 (3+9) 18 en S4 (6+12)
------------	---	---	---	-----------------------------------

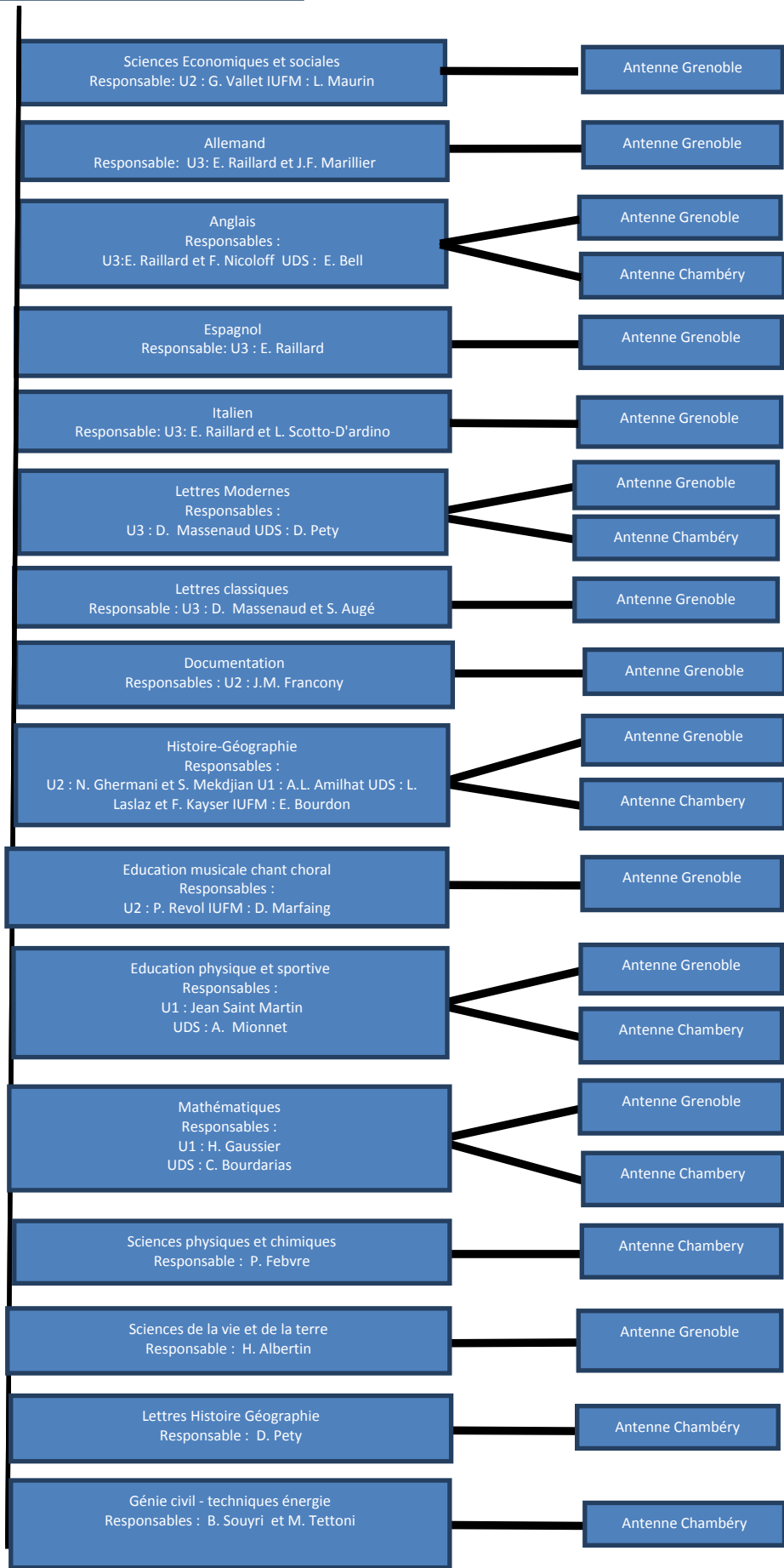
Effectifs Disciplines	2011-2012	2012-2013	Université délivrant diplôme	Antenne
PLC				
<i>DEG</i>				
Sciences économiques et sociales	4/2	3/4	U2	Grenoble
<i>Lettres-Langues</i>				
Allemand	1/0	½	U3	Grenoble
Anglais	27/12	34/24	U3-UdS	Grenoble Chambéry
Espagnol	12/17	12/10	U3	Grenoble
Italien	8/18	7/11	U3	Grenoble
Lettres modernes		20/14	U3 - UdS	Grenoble Chambéry
Lettres classiques		2/2	U3	Grenoble
<i>Sciences humaines et sociales</i>				
Documentation	4/2	13/4	U2	Grenoble
Histoire-géographie	18/43	39/48	U2 - UdS	Grenoble Chambéry
Education musicale et chant choral	6/5	11/6	U2	Grenoble
Education physique et	24/28	34/19	U1-UdS	Grenoble

sportive				Chambéry
<i>Sciences et techniques</i>				
Mathématiques	45/26	36/45	U1-UdS	Grenoble Chambéry
Sciences Physiques et chimiques	9/18	9/18	UdS* * A la rentrée 2013	Chambéry
Sciences de la vie et de la terre	16/16	18/14	U1	Grenoble
Sciences de l'ingénieur (CAPET)	-	-	U1-UdS	Grenoble Chambéry
PLP				
Lettres Histoire-géographie	0/2	4/5	UdS	Chambéry
Génie civil – Techniques, Energie			UdS	Chambéry

Les étudiants, lauréats au concours ou souhaitant poursuivre dans le cadre de l'option prévue pour les reçus collés (ayant validé la première année de master mais échoué au concours de recrutement), inscrits dans une université de l'académie s'inscrivent en M2 MEEF dans la même université. Les étudiants, lauréats au concours, inscrits en M1 dans une université hors académie, s'inscrivent en M2 MEEF dans leur université d'origine. Certaines exceptions à cette règle peuvent être envisagées. Les 2 antennes accueillent donc des étudiants inscrits dans les 4 universités partenaires.

Présentation synoptique de la mention MEEF – second degré

Second Degré Porteur : sera désigné lors du prochain comité académique



Mention MEEF – Encadrement éducatif

Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) mention « encadrement éducatif » vise à préparer au métier de conseiller principal d'éducation (CPE). Sur deux années, ce master propose à l'étudiant de bénéficier de contenus de formations visant à la fois la préparation du concours de CPE mais également le développement de savoirs et compétences liés aux spécificités du métier. Ainsi, l'étudiant bénéficiera de connaissances scientifiques en éducation dispensées dans différents champs disciplinaires des sciences humaines et sociales (sciences de l'éducation, sociologie, psychologie, etc.) accompagnés d'enseignements portant plus spécifiquement sur les pratiques, l'éthique et le contexte de l'exercice du métier (politiques scolaires et éducatives, modalités d'accompagnement des élèves, éducation à la citoyenneté, etc.). La formation comprend également des périodes de stages d'observation et de pratique en M1 effectuées en établissement et une alternance en M2 pour les étudiants admissibles au concours.

Conçue en mutualisant de nombreux enseignements de l'actuel master de Sciences de l'éducation de l'UPMF, cette mention a pour objectif de s'appuyer fortement sur la recherche actuelle en Sciences de l'Education afin de développer connaissances et méthodologie chez les étudiants. Ces deux axes sont centraux afin de promouvoir leur capacité d'invoquer les connaissances susceptibles de proposer des réponses éclairées à mettre en œuvre dans les situations professionnelles ; aussi bien qu'une méthodologie dans la résolution de problèmes articulée à la compréhension des phénomènes éducatifs.

La formation est articulée autour de 5 blocs de compétences qui sont définis de la manière suivante :

- Le Bloc 1 « disciplinaire » couvrant la ou les disciplines en lien avec les métiers de conseiller pédagogique d'éducation et les enseignements de langue vivante étrangère ;
- Le Bloc 2 « Pratiques et éthique professionnelles » couvrant les aspects pratiques et éthique professionnelles liés au métier de conseiller pédagogique d'éducation et l'acquisition des compétences numériques en référence au C2I2E ;
- Le bloc 3 « recherche » abordant la méthodologie de recherche universitaire et la maîtrise des compétences méthodologiques nécessaire à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes ;
- Le bloc 4 « contexte d'exercice du métier » abordant la connaissance du système éducatif et de ses acteurs, les politiques éducatives, le processus d'apprentissage des élèves, la diversité des publics, et en particulier des situations de handicap, le processus d'orientation et d'évaluation des élèves, la prévention des violences scolaires, la laïcité, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité homme-femme ;
- Le bloc 5 « mise en situation professionnelle » abordant l'analyse de sa pratique professionnelle en s'appuyant sur les stages dont le stage en alternance. Le mémoire de master prend appui sur le stage en alternance. L'encadrement de l'alternance est assuré par un enseignant ou enseignant chercheur de l'ESPE ou d'une UFR et un professionnel de terrain.

Les enseignements correspondant au bloc 4 et 5 permettent à tous étudiants se destinant vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation d'acquérir une culture commune.

Pondérations en ECTS des 5 blocs de compétences pour le MEEF- Second Degré :

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 4	Bloc 3	Bloc 5
	39 ECTS	27 ECTS	12 ECTS	9 ECTS	33 ECTS
Semestre 1	18	6	3	3	
Semestre 2	12	6	3	6	3

Semestre 3	6	9	3	30 mémoire et alternance 12 en S3 (3+9) 18 en S4 (6+12)
Semestre 4	3	6	3	

Le détail des UE et des enseignements est en annexe n°5.

Effectifs :

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	Université délivrant le diplôme	Antenne
M1	?	?			U2	Grenoble
M2	5	8			U2	Grenoble

Les étudiants, lauréats au concours ou souhaitant poursuivre dans le cadre de l'option prévue pour les reçus collés (ayant validé la première année de master mais échoué au concours de recrutement), inscrits dans une université de l'académie s'inscrivent en M2 MEEF dans la même université. Les étudiants, lauréats au concours, inscrits en M1 dans une université hors académie, s'inscrivent en M2 MEEF dans l'une des universités de l'Académie.

Les différents MEEF au service de l'acquisition d'une culture commune

L'ensemble des enseignements et l'alternance contribuent d'une manière générale au développement d'une culture commune. Elle se traduit par le développement des compétences professionnelles du référentiel.

Toutefois, le développement d'une culture commune est plus particulièrement visible dans la déclinaison des blocs 4 et 5. Il prend appui sur des objectifs communs aux enseignements du bloc 4 pour tous les parcours des trois mentions (premier degré, second degré, encadrement éducatif), sur la connaissance partagée de la réalité du terrain dans le cadre du bloc 5 (alternance), des enseignements communs à chaque parcours de la mention MEEF second degré, sur la constitution d'équipes plurielles d'intervenants. Naturellement ces équipes devront planifier et coordonner leurs actions sous la responsabilité des porteurs de mention et des responsables de parcours.

Séminaire inter-catégoriel

Deux à trois séminaires par an sont proposés à l'ensemble des étudiants et fonctionnaires stagiaires abordant des résultats de la recherche, des expériences innovantes, des points liés à l'évolution du système éducatif ou à la politique académique.

MEEF second degré - Bloc 4

Modalités

Il s'agit d'un enseignement commun à l'ensemble des parcours.

Chaque cours comporte :

- une partie d'apports de savoirs sous forme d'exposés magistraux pouvant s'appuyer sur des lectures préalables demandées aux étudiants.
- des activités permettant aux étudiants de faire le lien entre ces savoirs et leur expérience. Ces activités sont des études de cas apportés par les enseignants ou les étudiants ou des analyses de pratiques portant sur une question précise.

Le travail personnel des étudiants consiste en des lectures d'articles ou des rédactions de synthèses

en lien avec les activités travaillées en cours.

Les cours seront conçus dans le cadre des équipes plurielles (50 % ESPE(IUFM), 25 % UFR, 25 % rectorat). Ainsi, certains cours pourront prendre appui sur l'intervention de professionnels du rectorat (professeurs, inspecteurs, chefs d'établissement, ...), soit comme intervenant, soit pour apporter des témoignages.

M1 S1 : 3 ECTS

Intitulé de l'UE : **Connaissances du système éducatif : finalités et enjeux.**

Cette UE permet aux étudiants de comprendre les finalités et les enjeux du système éducatif. Il s'agit, d'une part, de leur permettre une prise de recul critique sur les savoirs enseignés et sur le métier d'enseignant. Il s'agit, d'autre part, de les conduire à envisager leur métier dans des contextes prévisibles.

Compétences visées : blocs b et d des concours (cf. maquette générique) ; C1 & C2 du référentiel commun.

Cours 1 SDE : Politiques éducatives de la France -12h00

- Organisation et enjeux du système éducatif français.
- Politiques éducatives et leurs résultats.

Facteurs individuels et contextuels (sociaux, culturels, institutionnels et territoriaux) de la réussite éducative.

Cours 2 Philosophie : Valeurs de l'école et de la République -12h00

- Philosophie de l'Éducation et rapport au Savoir
- Culture générale et Culture humaniste du professeur.
- Philosophie de l'Éthique, Déontologie et « Métier » dans l'École républicaine.

Public : tous les étudiants de la mention MEEF second degré

M1 S2 : 3 ECTS

Intitulé de l'UE : **Connaissances des élèves et des processus d'apprentissage**

Cette UE permet aux étudiants d'acquérir des connaissances fondamentales nécessaires aux enseignements et actions éducatives. Il s'agit, d'une part, de connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'adolescent et du jeune adulte et ceux relatifs aux processus d'apprentissage. Il s'agit, d'autre part, d'approfondir ces questions en ce qui concerne l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Compétences visées : blocs b, d et e des concours (cf. maquette générique) ; C3, C4, C5 & C8 du référentiel commun.

Cours 1 Psychologie : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage - 15h00

- Connaître le développement de l'adolescent dans ses dimensions cliniques, sociales et cognitives ; causes des troubles des conduites et des violences scolaires.
- Connaître le fonctionnement de la mémoire et des apprentissages.

Cours 2 ASH : Situer son action dans l'institution scolaire - 9h00

- Promouvoir l'école inclusive dans une logique de parcours.
- Repérer les difficultés spécifiques d'apprentissage, exemple de la dyslexie/dysgraphie.

Public : tous les étudiants de la mention MEEF second degré

M2 S3 : 3 ECTS

Intitulé de l'UE : **Diversité des élèves dans la classe**

Cette UE permet aux étudiants d'identifier les facteurs de diversité dans la classe et de réfléchir aux moyens de les prendre en compte. Il s'agit, d'une part, de savoir repérer les difficultés d'apprentissage et les facteurs de discrimination. Il s'agit, d'autre part, de savoir réagir de manière

réfléchi face aux conflits liés aux différences sous toutes leurs formes.

Compétences visées : C3, C4, C5, C6 & C8 du référentiel commun.

Cours 1 Psychologie : Diversité et discrimination -18h00

- Prendre en compte la diversité des élèves : variations interindividuelles des formes de l'intelligence et de la motivation.
- Lutter contre les discriminations : promouvoir la culture de l'égalité garçons/filles ; éducation à santé et la sexualité ; ethnicité ; pauvreté...

Cours 2 Philosophie : Culture et citoyenneté dans la classe - 12h00

- Émancipation par la Culture et Autorité.
- Promouvoir l'Égalité et Citoyenneté.
- Problèmes liés à la laïcité dans les classes. Enseigner la morale laïque et le fait religieux.

Public : tous les étudiants de la mention MEEF second degré

M2 S4 : 3 ECTS

Intitulé de l'UE : **L'activité des enseignants dans la classe et l'établissement**

Cette UE permet aux étudiants d'acquérir des connaissances sur les stratégies d'enseignement propices aux apprentissages de tous les élèves, dans leur diversité. Il s'agit, d'une part, de connaître différentes stratégies d'enseignement et modalités d'évaluation permettant aux élèves de réguler leurs apprentissages et aux enseignants de se coordonner au sein de l'établissement. Il s'agit, d'autre part, de contextualiser ces questions en ce qui concerne l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Compétences visées : C2, C5 & C6 du référentiel des professeurs et C8, C9 & C10 du référentiel commun.

Cours 1 SDE : Stratégies d'enseignement et modalités d'évaluation - 21h00

- Stratégies d'enseignement et progrès de tous les élèves.
- Évaluation pour les apprentissages.
- Coopération au sein d'une équipe et d'un établissement.

Cours 2 ASH : Adaptation scolaire pour élèves à besoins éducatifs particuliers - 9h00

- Prendre en compte les élèves à BEP et plus particulièrement en situation de handicap et adapter les activités de classe.
- Les outils numériques au service des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté d'apprentissage.
- Le travail avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap).

Public : tous les étudiants de la mention MEEF second degré

MEEF second degré - Bloc 5

L'acquisition d'une culture commune par les enseignements du bloc 4 est renforcée est complétée par la connaissance de la réalité du terrain et des élèves.

Elle est aussi déclinée plus spécifiquement dans les objectifs des stages qui vont au-delà de la classe et vise à développer l'ensemble des compétences professionnelles du référentiel.

M1 MEEF

L'accent sera mis sur des situations qui permettront prioritairement aux étudiant(e)s de construire les compétences professionnelles :

- agir comme un « praticien expert des apprentissages » ;

- **devenir des « acteurs de la communauté éducative »**

Nature : Observation et pratique accompagnée

Durée : 60 h minimum soit quatre semaines minimum.

L'étudiant bénéficie d'un tuteur dans l'établissement d'accueil, dont le rôle principal est :

- L'accompagnement à la pratique de classe (préparation, mise en œuvre, analyse) ;
- L'accompagnement dans la prise en charge de dispositifs d'accueil ou d'accompagnement des élèves (préparation, mise en œuvre, analyse), **de projets interdisciplinaires dans le premier et le second degré, dans l'implication au sein d'actions en lien avec le projet d'école ou d'établissement ou éventuellement avec le projet éducatif territorial (PEDT).**

M2 MEEF

Le stage en responsabilité **vis** l'exercice de l'ensemble des compétences du référentiel professionnel des enseignants.

VAE

La VAE peut permettre de valoriser des expériences professionnelles afin d'intégrer un parcours de master MEEF, y compris dans l'année transitoire pour accompagner la préparation de l'un des concours de recrutement auxquels préparent les masters MEEF. La VAE se fera au sein des services de formation continue de chaque université dans le cadre du projet ESPE. Un accompagnement sera prévu pour aider la personne à valoriser ses compétences, identifier les compétences à acquérir et déterminer les enseignements à suivre pour l'obtention du diplôme.

Cette démarche de validation d'acquis et de validation d'études seront des outils d'accompagnement des étudiants lauréats aux épreuves d'admissibilité du concours anticipé 2014 titulaires d'un master.

- **3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence**

Les 4 universités proposent de mettre en place, au sein du cycle de Licence, des enseignements de préprofessionnalisation permettant de sensibiliser les étudiants aux métiers de l'enseignement. Ces UE, qui existent déjà dans certains établissements, auront pour objectif de proposer aux étudiants une entrée progressive dans les métiers de l'enseignement et seront ouvertes à tous les étudiants de licence ayant comme projet de devenir enseignant. Ces enseignements pourront prendre la forme d'une Unité d'Enseignement (UE) en L2 et d'une ou deux Unités d'Enseignement (UE) en L3 pouvant intégrer un stage d'observation ou de pratique accompagnée proposé par l'employeur. L'organisation de cette préprofessionnalisation, afin de préparer les étudiants aux concours et aux parcours des masters MEEF, s'appuie sur les expériences acquises au sein des universités, notamment ce qui existe à l'université Stendhal, à l'université de Savoie et à l'université Joseph Fourier. Cette organisation tiendra compte du relevé de conclusions du groupe de travail sur l'alternance organisé dans le cadre du projet ESPE **joint en annexe n°6**. Ils prendront également en compte les compétences acquises par les étudiants recrutés sur les Emplois d'Avenir Professeur.

Par ailleurs, les actions d'information et d'orientation menées par les 4 universités auprès des lycéens mais aussi des étudiants de Licence tout au long de leur cursus accordent une place de choix aux métiers de l'enseignement et s'inscrivent dans le cadre de la stratégie définie par la Commission académique lycée – enseignement supérieur (CALES). Ces actions sont de types différents : information, conférences, documentation... Citons à titre d'exemple la conférence autour des métiers de l'enseignement organisée au Salon de l'étudiant et à laquelle participent les 4 universités ainsi que celle organisée lors de la semaine OSE (Orientation-Stage-Emploi) par l'université Stendhal et qui attire les étudiants de Licence des différents établissements.

La Commission académique lycée – enseignement supérieur (CALES) transforme l'ancienne Commission Post Bac en accentuant la recherche de synergies permettant le meilleur continuum second degré – supérieur. Les collectivités locales sont davantage associées ainsi que tous les acteurs concernés par cette réflexion stratégique.

Au-delà de ces différents objectifs, l'ambition de cette commission est aussi de pouvoir participer aux différents travaux menés par les deux ministères, ministère de l'éducation nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle est présidée par le recteur d'académie qui est assisté d'un vice-président désigné par le recteur, en concertation avec tous les établissements, et lui-même vice-président CEVU.

Des groupes techniques issus de cette commission ont été institués afin qu'ils puissent présenter en séance plénière des propositions d'actions sur les thèmes qui ont été arrêtés par le recteur.

Les groupes techniques, co-animés par des conseillers du recteur et par des universitaires, sont :

- « le Continuum Lycées – Enseignement Supérieur ».
- « les Formations Supérieures Professionnalisantes ».
- « le Plan Sciences ».

Aussi, l'objet même du groupe technique « continuum lycées – enseignement supérieur » est de développer une politique de communication et d'orientation en amont de la licence sur le territoire à travers les thèmes suivants :

- ❖ APB : vers une meilleure connaissance des projets d'orientation des élèves pour la mise en place d'un dispositif concerté de gestion des flux.
- ❖ Rendre la préparation à l'orientation plus efficace par une plus grande concertation.
- ❖ Améliorer les dispositifs d'aide au changement d'orientation et diversifier les parcours.

et de s'assurer de son efficience.

- **3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur) :**

Le dispositif EAP est ouvert aux étudiants de licence L2 (prioritairement), L3 et aux étudiants de master M1 des 4 universités et aux étudiants du cycle préparatoire aux écoles d'ingénieurs de l'INPG.

Le dispositif EAP est organisé, depuis cette année de la manière suivante : le dépôt des dossiers se fait au sein des composantes de formation de manière à être au plus près des étudiants. Après avis des universités, les dossiers sont transmis au rectorat pour la phase de recrutement. L'étudiant recruté sur un emploi d'avenir bénéficie d'un tuteur qui, sous l'autorité du chef d'établissement, participe à la définition des objectifs, suit et accompagne l'étudiant dans sa formation progressive au métier.

Une campagne d'information et de sensibilisation est mise en place par les universités, en partenariat avec le rectorat qui se fixent pour objectif de la situer en amont des vagues de recrutement, afin de largement promouvoir les opportunités offertes par le dispositif EAP et le métier d'enseignant auprès des étudiants.

Par ailleurs, la valorisation de l'expérience acquise dans le cadre des EAP sera prise en compte au sein des enseignements de préprofessionnalisation en L2 et L3 ainsi qu'en M1 de façon harmonisée entre universités.

L'UE stage de M1 est adaptée pour les étudiants-EAP. Leur service d'EAP en établissement est pris en compte dans l'UE stage. Ils suivent les enseignements associés.

3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degré ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)

Formation continue

Une commission formation continue issue du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique sera chargée d'étudier les différentes propositions d'actions en matière de formation continue qui pourraient être développées dans le cadre de l'ESPE.

Dans un environnement en constante évolution, tant sur le plan social que sur celui de la connaissance, la formation tout au long de la vie professionnelle des enseignants et enseignants-chercheurs contribue de manière décisive à la professionnalisation des acteurs du système éducatif, à l'amélioration de son efficacité et à la réussite des réformes en cours. Elle est l'une de ses missions.

Il s'agit à la fois :

- de garantir la diffusion dans les écoles, collèges, lycées et universités des dernières avancées de la connaissance : aspects disciplinaires, aspects didactiques et pédagogiques, enjeux sociétaux, contextes d'exercice du métier, etc. ;
- de donner les moyens aux acteurs de la formation de demeurer dans une dynamique permanente de renouvellement pour eux-mêmes et pour les publics dont ils ont la charge ;
- d'ouvrir davantage l'école et l'université sur la société ;
- d'assurer l'information des enseignants et des enseignants chercheurs rattachés à l'ESPE et des enseignants et des enseignants chercheurs des universités sur les politiques éducatives nationales et leur déclinaison académique.

L'offre de formation continue pour les enseignants du 1^{er}, du 2nd degré est aujourd'hui riche et diverse dans l'Académie et relève tant des universités partenaires (services de formation continue et IUFM) que du rectorat.

En effet, les 4 universités partenaires (dont l'IUFM) déploient des actions de formation continue, tant qualifiante que diplômante. Quant au rectorat, il déploie un nombre important d'actions de formation continue dans le cadre du Plan académique de formation, qui représentent un montant de 7,64 millions d'euros pour le seul second degré.

L'ESPE assurera dans l'immédiat la continuité des actions de formation continue du plan académique de formation assurées et programmées actuellement par l'IUFM. Elle assurera la certification CAPASH et au C2I2E ainsi qu'une formation des enseignants en informatique. L'ESPE accueillera les modules de formation continue en informatique déjà mis en place, de manière pionnière en France, par l'université Joseph Fourier en partenariat avec des IA-IPR de l'Académie. Cette initiative vise à promouvoir l'enseignement de l'informatique dans les écoles, les collèges et les lycées, en partant du constat alarmant qu'elle est l'une des rares disciplines scientifiques et techniques à ne pas y être enseignée alors qu'elle représente un secteur de formation et d'emploi très dynamique.

L'ESPE engagera par ailleurs une réflexion avec le rectorat pour développer de nouvelles actions de formation continue à destination des enseignants des premier et second degrés en lien le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique. Elle bénéficiera de l'expérience acquise dans le cadre de la formation en vue de passer la certification CAPASH qui pourraient concerner des formations qualifiantes (suivi de la formation et délivrance d'une attestation de suivi de formation) et certificatives (délivrance d'ECTS et validation par examen) pour les unités d'enseignement des masters MEEF, la formation des tuteurs, la formation de formateurs (projet en cours entre l'actuel IUFM et les services formation premier et second degrés de l'Académie). Cette réflexion sur des propositions d'actions en matière de formation continue sera engagée à partir de la rentrée 2014 dans le cadre de la commission formation continue qui devra être constituée par l'ensemble des partenaires, ESPE, universités, rectorat.

Innovation pédagogique

Les établissements de l'académie de Grenoble oeuvrent actuellement à la mise en place d'un service universitaire de pédagogie (SUP). L'UJF, l'UdS et Grenoble INP disposent déjà d'un service et sont tous trois membres du réseau PENSERA (Pédagogie de l'Enseignement Supérieur en Rhône-Alpes). L'UPMF aura également un SUP en septembre 2013 et celui de l'université Stendhal

est en cours de construction. Le SUP a pour vocation d'accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans leurs activités d'enseignement à l'Université, à titre individuel ou au sein d'une équipe pédagogique. En ce sens, il est un lieu de conseil, de ressources, de formation et d'échanges, de réflexions et de pratiques. Il favorise ainsi l'ouverture et l'innovation, crée une dynamique de progression, et participe naturellement à la mutualisation des expériences pédagogiques.

La réflexion sur l'innovation pédagogique au niveau de l'Académie bénéficie également des travaux menés dans le cadre de l'IDEFI Promising, axé sur l'innovation pédagogique, dont a été lauréate l'université Pierre Mendès France.

Elle bénéficie enfin de l'expertise de la Cellule chargée de l'innovation et de l'expérimentation (CARDIE) qui labellise des projets innovants au sein des établissements d'enseignement, et d'une étroite relation avec l'Institut Français de l'Education (IFE).

Au sein de l'ESPE, il est prévu de mettre en place un pôle « Innovation pédagogique ». Ce pôle vise à rassembler, dans une perspective de communauté d'intérêt et de pratiques, les personnes impliquées dans la transmission ou la mutualisation d'innovations pédagogiques, notamment en matière de politique de formation à l'enseignement auprès des enseignants du 1er degré, du 2nd degré, du supérieur. Ces personnes peuvent être des personnels rattachés à l'ESPE ainsi que des personnels d'autres composantes universitaires et d'institutions académiques, qui seront de fait associés à ce pôle et pourront intervenir sur les différentes missions en fonction des besoins et des compétences attendues.

L'ouverture internationale

Le projet ESPE se fixe comme objectif de développer une politique d'internationalisation de ses actions à court et moyen terme. En s'appuyant sur les partenariats internationaux des universités partenaires et de l'académie, l'ESPE envisage de mettre en place des échanges croisés d'enseignants, des séjours des étudiants dans des institutions de formations aux métiers de l'enseignement sans préjudice de la période d'alternance, des modules de formations à distance visant à l'ouverture sur des pratiques pédagogiques. De manière générale, l'ESPE se doit de mettre en place des partenariats structurés visant à favoriser l'ouverture à d'autres conceptions de la pratique pédagogique (Ecole de Lausanne...). L'objectif d'une mise en relation des diplômés portés par l'ESPE avec d'autres titres ou diplômes d'institutions étrangères (co-diplômation, double diplômation, ..) doit également être poursuivi.

- **3.5 L'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.**

La formation des enseignants sera assurée dans les villes universitaires de l'académie de Grenoble et couvrira une part importante du sillon alpin. Elle sera répartie sur le territoire de l'Académie de manière à permettre une formation de proximité pour les professeurs du premier degré et une formation répartie entre Grenoble et Chambéry pour les professeurs du second degré. Ainsi, la formation des professeurs des écoles se déroulera en première année de master sur trois sites, Chambéry, Grenoble et Valence, où les universités assurent actuellement la formation du Master MES et où l'actuel IUFM a des antennes. La quatrième antenne de l'actuel IUFM, située à Bonneville (Haute Savoie), n'est pas adaptée pour accueillir des étudiants de première année (absence de vie étudiante et universitaire, problème de logement, ...). Par contre, comme elle est située dans un département pouvant accueillir un bon vivier de fonctionnaires stagiaires, elle est bien placée pour accueillir des étudiants en deuxième année de master.

Quant à la formation des professeurs du second degré et des personnels d'éducation, elle sera assurée à Grenoble et à Chambéry.

Cette organisation, qui prévaut actuellement, ne devrait pas changer avec la mise en place de l'ESPE qui assurera la gestion de ses quatre antennes.

Construction territoriale de l'offre de formation

Une répartition entre 4 sites qui permet d'accompagner les besoins territoriaux du 1^{er} degré.

	Constat effectifs élèves 1er degré R2011	Postes stagiaires R2011	Constat effectifs élèves 1er degré R2012	Postes stagiaires R2012	Prévision effectifs élèves 1er degré R2013	Notification du MEN en apports des concours R13	répartition des 453 contractuels admissibles R2013	solde mouvement interacadémique R2013	R2013: besoins en ressources nouvelles de chaque département	
Ardèche	23 394	11	23 535	13	23 554	14	3	8	25	2,6%
Drôme	44 686	10	44 850	15	45 156	65	81	24	170	18,0%
Isère	119 049	53	119 846	136	120 537	116	201	16	333	35,2%
Savoie	37 252	15	37 059	10	37 154	55	84	8	147	15,5%
Haute-Savoie	68 771	33	70 285	102	71 903	150	84	38	272	28,7%
Académie	293 152	122	295 575	276	298 304	400	453	94	947	100,0%

Ces données illustrent la nécessité de disposer à minima de la répartition territoriale précisée ci-dessous.

En effet, sous l'effet conjugué des démographies enseignante et scolaire, les besoins sont très importants dans l'académie, et notamment en Haute-Savoie notamment (ce département accueillera près de 29% des ressources nouvelles à la prochaine rentrée). Un site en Haute-Savoie est une nécessité. Cela permet de préserver des capacités d'accueil au mouvement interdépartemental qui ne contrarient pas l'attractivité des départements (très forte pour Drôme et Ardèche).

Site de Bonneville (département de la Haute Savoie):

- Formation master MEEF – premier degré, seconde année seulement. Le département de Haute Savoie offre un bon vivier de supports de fonctionnaires stagiaires correspondant à 6 groupes (150). Pour l'année 2013-14 l'antenne assure la formation de 150 Professeurs des écoles stagiaires et 84 contractuels admissibles au concours 2014-A

Site de Chambéry (département de la Savoie)

- Formation master MEEF – premier degré. Le département de Savoie offre un vivier de supports de fonctionnaires stagiaires correspondant à 2 groupes (50). Pour l'année 2013-14 l'antenne assure la formation de 55 Professeurs des écoles stagiaires et 84 contractuels admissibles au concours 2014-A.
- Formation master MEEF – second degré :
 - Parcours préparant au professorat des lycées professionnels dans les domaines :
 - Lettres histoire géographie
 - Génie civil – techniques énergie
 - Parcours ayant un nombre de postes importants au concours :
 - Mathématiques
 - Lettres modernes
 - Anglais
 - Histoire géographie
 - Education physique et sportive
 - Parcours sciences physiques et chimiques

Site de Grenoble (département de l'Isère)

- Formation master MEEF – premier degré. Le département de l'Isère offre un bon vivier de supports de fonctionnaires stagiaires correspondant à 6 groupes (150). Pour l'année 2013-14 l'antenne assure la formation de 118 Professeurs des écoles stagiaires et 201 contractuels admissibles au concours 2014-A.
- Formation master MEEF – second degré :
 - Parcours ayant un nombre de postes importants au concours :
 - Mathématiques
 - Lettres modernes
 - Anglais
 - Histoire géographie
 - Education physique et sportive
 - Parcours Sciences économique et sociales
 - Parcours Allemand
 - Parcours Espagnol
 - Parcours Italien
 - Parcours Lettres classiques
 - Parcours Documentation
 - Parcours Education musicale chant choral
- Formation master MEEF – encadrement éducatif

Site de Valence (départements de l'Ardèche et de la Drome)

- Formation master MEEF – premier degré. Les départements de l'Ardèche et de la Drome offrent un vivier de supports de fonctionnaires stagiaires correspondant à 2 groupes (50). Pour l'année 2013-14 l'antenne assure la formation de 79 Professeurs des écoles stagiaires et 84 contractuels admissibles au concours 2014-A.

Rentrée 2013 : Première année des masters MEEF.

En septembre 2013, la première vague d'étudiants s'inscriront aux masters MEEF.

Pour les futurs professeurs des écoles (MEEF-PE)

La formation de la première année du master MEEF-PE se déroule géographiquement sur les 3 sites :

- Site de Chambéry pour les étudiants inscrits administrativement à l'UdS
- Site de Grenoble pour les étudiants inscrits administrativement à l'UJF, UMPF et Stendhal. Le choix de l'université est fonction du domaine du cursus antérieur de l'étudiant :
 - Domaine STS inscription administrative à l'UJF
 - Domaine SHS et DEG inscription administrative à l'UPMF
 - Domaine LLA inscription administrative à Stendhal
- Site de Valence pour les étudiants inscrits administrativement à l'UJF et Stendhal. Le choix de l'université est fonction du domaine du cursus antérieur de l'étudiant :
 - Domaine STS inscription administrative à l'UJF
 - Domaine LLA inscription administrative à Stendhal

Pour les futurs professeurs du second degré PLC/PLP (MEEF-SD et MEEF-EE)

La formation de la première année du master MEEF-second degré et du master MEEF-EE se déroule géographiquement sur:

- le site de Chambéry pour les étudiants inscrits administrativement à l'UdS
- le site de Grenoble pour les étudiants inscrits administrativement à l'UJF, UMPF et Stendhal. Le choix de l'université est fonction du parcours choisi par l'étudiant :

Ces règles seront aussi appliquées à la rentrée 2014 si les éléments de cadrage nationaux restent en l'état.

Rentrée 2013 : deuxième année de master enseignement.

En septembre 2013, la dernière vague d'étudiants s'inscriront aux masters enseignement (MES et PLC). Tous les étudiants inscrits sont admissibles au concours.

Pour les futurs professeurs des écoles

Un emploi de contractuel est proposé à chaque admissible (Alternance). Pour les PE, les enseignements de M2 se déroulent sur les 4 sites de l'académie. Conformément au BO du 30 mai, tout étudiant (M1 MES) inscrit dans une université de l'académie de Grenoble reste inscrit (M2 MES) dans la même université. L'étudiant est alors affecté sur le site le plus proche du lieu de l'alternance :

- Site de Bonneville pour les emplois de contractuel situés en Haute Savoie
- Site de Chambéry pour les emplois de contractuel situés en Savoie
- Site de Grenoble pour les emplois de contractuel situés en Isère
- Site de Chambéry pour les emplois de contractuel situés en Drome et Ardèche.

Tout étudiant (M1) inscrit dans une université ne relevant pas de l'académie de Grenoble s'inscrit (M2 MES) dans une université de l'académie de Grenoble, la plus proche de l'emploi de contractuel :

- UdS pour les emplois de contractuel situés en Savoie et Haute Savoie
- UJF pour les emplois de contractuel situés en Isère, Drome et Ardèche et dont le cursus antérieur de l'étudiant relève du domaine STS
- UPMF pour les emplois de contractuel situés en Isère et dont le cursus antérieur de l'étudiant relève des domaines SHS et DEG
- Stendhal pour les emplois de contractuel situés en Isère, Drome et Ardèche et dont le cursus antérieur de l'étudiant relève du domaine LLA

Tout contractuel déjà titulaire d'un M2 suit tout ou partie de la formation (M2 MES) dispensée sur l'antenne la plus proche de l'emploi de contractuel. Il s'inscrit donc dans l'université la plus proche de l'emploi de contractuel (cf § précédent).

Ces règles seront aussi appliquées à la rentrée 2014 si les éléments de cadrage nationaux restent en l'état.

Pour les futurs professeurs du second degré

La situation est plus simple et ne concerne que deux antennes (Grenoble et Chambéry). Tout contractuel déjà titulaire d'un M2 suit tout ou partie de la formation (M2 PLC/PLP) dispensée sur l'antenne la plus proche de l'emploi de contractuel.

- **3.6 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues**

Pour l'enseignement des langues vivantes, l'ESPE pourra s'appuyer sur le service commun des Langues pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) de l'université Grenoble 3 pour organiser la formation en langue étrangère : positionnement, remédiation, enseignement, certification...

Les étudiants des Masters MEEF auront le choix de la langue vivante étrangère. Quatre langues

principales sont proposées (anglais, allemand espagnol, italien), ce qui leur permettra notamment de poursuivre leur langue forte du lycée ou de la Licence, en vue de l'acquisition d'un niveau B2 à la sortie du master. Les étudiants auront également la possibilité s'ils le souhaitent de suivre des enseignements dans les autres langues proposées par le SC LANSAD à un niveau B2 (arabe, chinois, japonais, néerlandais, portugais, russe).

Les enseignements de langue, qui s'inscrivent dans la progression des niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), visent à former les étudiants aux quatre compétences (compréhension écrite et orale, production écrite et orale, interaction). Ils se déroulent essentiellement en présentiel mais une grande partie d'entre eux inclut des dispositifs de formation à distance complémentaire ou hybride.

L'ESPE pourrait également s'appuyer sur les services de langues vivantes étrangères des établissements partenaires, les enseignants de langues rattachés à l'ESPE et les enseignants qui participeront aussi aux enseignements (notamment d'anglais) dispensés au sein des UE de langues vivantes étrangères des masters MEEF.

En sus des enseignements de langue en présentiel, des dispositifs de remédiation (Parcours PASS !) seront déployés, dans les 4 langues pré-citées, afin de permettre aux étudiants, n'ayant pas un niveau B1 à l'entrée du master, de l'acquérir à travers des formations hybrides intensives au début du M1, voire en L3. Ce dispositif, qui était déjà mis en place dans le cadre du Master MES, sera étendu, dans le cadre du projet ESPE, aux trois mentions MEEF.

Pour la certification CLES 2, l'ESPE s'appuiera sur Le LANSAD qui est centre certificateur CLES 2 pour l'académie de Grenoble pour les langues suivantes : anglais, allemand, arabe, espagnol, italien, portugais.

- **3.7 les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement**

La formation des enseignants et des élèves au numérique constitue également un objectif de l'ESPE, le principe étant d'articuler formation initiale et continue, afin que la formation au numérique ne se limite pas à celle de l'usage des outils numériques mais englobe aussi la formation continue des enseignants à l'informatique.

Au sein de l'ESPE, il est prévu de mettre en place un pôle « Enseignement numérique ».

Ce pôle vise à rassembler, dans une perspective de communauté d'intérêt et de pratiques, les personnes impliquées dans des actions de formation au numérique auprès des enseignants du 1^{er} degré et du 2nd degré. Ces personnes peuvent être des personnels rattachés à l'ESPE, des personnels d'autres composantes universitaires et des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré qui seront de fait associés à ce pôle et pourront intervenir sur les différentes missions en fonction des besoins et des compétences attendues.

Ce pôle a différentes missions autour de la formation au et par le numérique, qui se déclinent de la manière suivante :

- Pilotage d'une UE intégratrice « Culture numérique et apprentissages » au sein des mentions des masters MEEF sur les dimensions numériques en référence au C2i2e et en lien avec la formation à la culture numérique. Cette UE comporte trois axes forts :
 - articuler professionnalisation et formation au numérique au sein d'une approche par compétences ;
 - ancrer la formation au numérique dans la situation professionnelle qu'est le stage en alternance ;
 - promouvoir des dispositifs de formation des enseignants intégrant différentes modalités et stratégies de formation permises par le numérique (apprentissage inversé, etc...).

D'autres actions de formation au numérique, en lien étroit avec la discipline (logiciels disciplinaires, etc.), peuvent être proposées dans d'autres UE afin de favoriser l'usage du

numérique dans les différentes actions de formation.

- Participation aux actions de formation et aux groupes de travail sur la formation des enseignants au numérique au sein de l'académie et en partenariat avec la future Délégation Académique du Numérique de l'académie de Grenoble pour offrir une formation en référence au C2i2e pour les entrants et néo-entrants (du M2 à 3 années après la titularisation). Une articulation en terme de contenu et de modalités est visée sur les formations en référence au C2i2e proposées afin d'offrir une formation cohérente fondée sur un continuum et si possible sur des outils de suivi professionnel de type e-portfolio.
- Formation au numérique des enseignants du 1^{er} degré, du 2nd degré et des enseignants du supérieur et des professionnels de l'éducation. Participation au volet numérique du groupe de travail inter-universitaire et académique qui se met en place sur l'« articulation académique au niveau de la formation et de l'accompagnement pédagogique des enseignants du supérieur ».
- Former par le numérique. Des dispositifs hybrides et à distance ont été expérimentés depuis 2010 et mis en place pour les formations au C2i2e proposées par l'IUFM qui en est un centre certificateur. Ces dispositifs expérimentaux puis consolidés ont permis d'apporter des éléments de réponse à un certain nombre de questions : quelle articulation présence/distance ? quel accompagnement ? quelle stratégie pédagogie ? etc., et d'identifier des outils de type plateforme adaptés aux différentes configurations pédagogiques. Actuellement, la plateforme inter-universitaire Chamilo est utilisée dans le cadre des formations hybrides et à distance mises en place pour les formations au numérique dispensées par l'IUFM. Ce dispositif sera conduit et amélioré au sein de l'ESPE, qui restera centre certificateur du C2i2E. pour répondre au mieux aux nouvelles exigences de professionnalisation et de formation en alternance.
- La mise en place de formations de formation à distance pour les publics recherchant une préparation aux métiers de l'enseignement au numérique, projet qui s'appuiera également sur les expériences anciennes des établissements du site en matière d'enseignement à distance et d'ingénierie interactive (sur plateforme pédagogique).
- **3.8 les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques**

Les universités de l'Académie ont chacune mis en place des dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants. Ces dispositifs, qui concernent essentiellement les parcours PLC actuels (ancrés au sein des masters disciplinaires), constituent la base du processus d'auto-évaluation servant à améliorer les enseignements et les formations.

Depuis la mise en place du master MES, une évaluation des enseignements par les étudiants est également réalisée tous les ans et les résultats transmis aux CEVU des établissements partenaires. L'interprétation et l'analyse de ces résultats ont conduit déjà à des améliorations du contenu de certains enseignements mais ce travail demande du recul par une analyse des évaluations réalisées sur plusieurs années, travail difficile à mener dans un contexte de réformes permanentes.

L'évaluation des enseignements par les étudiants se poursuivra dans le cadre de l'ESPE et se fera de manière harmonisée pour les différents parcours de chaque mention. Elle alimentera la réflexion.

3.9 les modalités d'évaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des étudiants adoptées dans le cadre du projet ESPE sont variées et mises en cohérence : les enseignements disciplinaires sont évalués à l'oral et à l'écrit, en contrôle continu et/ou en examen terminal en fonction de la nature des cours. L'approche par projet est également privilégiée, notamment dans le cadre des enseignements correspondant à la mise en situation professionnelle.

En M1, une partie des évaluations sommatives et formatives prévues correspondent aux modalités des épreuves de concours afin d'y entraîner les étudiants. Un concours blanc pourrait être organisé

à la fin du premier semestre.

S'agissant de l'évaluation du stage, elle est réalisée par le tuteur en contrôle continu et validée par le chef d'établissement pour le second degré ou l'IEN de circonscription (ou le conseiller pédagogique) pour le premier degré.

En M2, l'évaluation globale prévue pour le mémoire professionnel et le stage s'appuie fortement sur les remontées du terrain (sur la base de l'évaluation des deux tuteurs, du chef de l'établissement et de l'inspecteur).

- **3.10 les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques**

Les publics spécifiques inscrits dans les masters MEEF bénéficieront de dispositifs d'accueil, de modalités pédagogiques et d'alternance spécifiques mis en place au sein de l'ESPE par les universités partenaires et l'Etat employeur :

- étudiants en situation de handicap : ce public spécifique bénéficie de modalités pédagogiques particulières (aménagement des emplois du temps, des périodes d'études et d'examens, aménagement de l'alternance) lui permettant de concilier son handicap avec la poursuite de ses études et le passage des examens. Le PRES de l'Université de Grenoble mobilisera son Service Accueil Handicap en lien avec les chargés de mission Handicap des universités, le Centre de santé du PRES et l'Etat employeur.
- Sportifs et artistes de haut niveau : ce public spécifique bénéficie de modalités pédagogiques particulières (aménagement des emplois du temps, des périodes d'études et d'examens, aménagement de l'alternance) lui permettant de mener de pair études et engagement sportif ou artistique.

Commentaire

4) Organisation de la mission de coordination

- **4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet (incluant les formateurs associés).** Cette description devra notamment permettre d'apprécier l'apport de chaque entité à la mise en œuvre de l'offre de formation. L'organisation de la relation avec l'ensemble de ces équipes devra également être précisée.

Le projet ESPE de l'Académie de Grenoble attache une importance particulière à la mise en place d'équipes pédagogiques plurielles. Ces dernières, qui ont déjà travaillé ensemble à l'élaboration des maquettes de formation du Master MES en 2010, ont poursuivi ce travail collectif pour élaborer celles des Masters MEEF et organiser, dans le cadre d'un groupe de réflexion paritaire et à travers des réunions techniques, l'alternance et les modalités d'accueil des étudiants et des stagiaires. Elles devront continuer à œuvrer ensemble pour assurer le bon fonctionnement pédagogique et administratif de l'ESPE.

Les équipes pédagogiques intervenant dans les formations des masters MEEF seront constituées des :

- enseignants et enseignants-chercheurs des 4 universités partenaires. Les principales composantes impliquées dans la formation sont :

Université Stendhal-Grenoble 3 : UFR LLASIC (Département de Lettres et Arts du Spectacle et Département de Sciences du Langage), UFR de Langues étrangères (Département de Langues, Littératures, Civilisations étrangères, sections d'études anglophones, hispaniques, italiennes, germaniques).

Université Pierre-Mendès France : UFR Sciences Humaines (Départements Histoire – Géographie Education Musicale), UFR Sciences Humaines et Sociétés (Département Sciences de l'Education), Faculté d'Economie.

Université Joseph Fourier : UFR Informatique, mathématiques et informatique appliquée Grenoble, UFR PHITEM (Physique, Ingénierie, Terre, Environnement, Mécanique), UFR de chimie et biologie, UFR de géographie et UFRAPS.

Université de Savoie : UFR SFA (Département de Mathématiques, Départements de Physique et de chimie), UFR CISM (Département STAPS et Géographie), UFR LLSH (Département d'Histoire, Département de Lettres Modernes, Département de Langues et Département de Psychologie).

- enseignants-chercheurs et enseignants rattachés à l'ESPE ;
- personnels du ministère de l'Education nationale et autres collaborateurs du service public d'éducation : personnel à temps partagé, chefs d'établissement, enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degré, tuteurs, Les tuteurs encadreront les étudiants durant les stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité.

Les équipes pédagogiques intervenant dans chaque mention unique ou parcours seront animées par un binôme ou un trinôme de responsables : un enseignant ou enseignant chercheur de la composante disciplinaire concernée (des composantes disciplinaires concernées si le parcours est en lien avec 2 établissements) et un enseignant ou enseignant chercheur rattaché à l'ESPE.

Les enseignants-chercheurs représenteront globalement au moins 50 % des équipes pédagogiques et les professionnels de l'éducation composeront les équipes au moins à hauteur de 25 % en intégrant les enseignants en temps partagés de l'actuel IUFM.

- **4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE⁴**

Services communs de documentation

Les étudiants inscrits dans les mentions MEEF ou préparant les concours d'enseignement auxquels préparent les masters MEEF pourront bénéficier du large réseau de documentation de l'Académie de Grenoble où les fonds concernant toutes les disciplines liées au métier de l'enseignement sont largement représentés. Ce réseau est constitué des deux Services Inter-établissements de Coopération Documentaire de l'Académie (SICD1 – réseau des bibliothèques de l'UJF et de l'INP – dont le fond propre documentaire de l'ESPE (BUFM) composé du fond de chaque antenne de l'actuel IUFM et SICD 2 – réseau des bibliothèques de l'UMPF et de Stendhal, intégrant les bibliothèques universitaires Sciences et Droit-Lettres, les Bibliothèques d'UFR et de laboratoires...) ainsi que du Service de Coopération Documentaire de l'Université de Savoie (SCD intégrant les bibliothèques universitaires des 3 sites ainsi que les bibliothèques associées). Ils pourront également s'appuyer sur le réseau des Centres départementaux de documentation pédagogique et du Centre régional de documentation pédagogique (CDDP et CRDP) de l'académie.

Projet de maison de la science au service des professeurs

L'UJF et l'INPG déposent en 2013 auprès de l'Académie des Sciences un projet de création d'une maison de la science au service des professeurs. Elle a, entre autres, pour objectif d'organiser, en partenariat avec le rectorat, des actions de formation aux sciences pour les enseignants du premier degré avec une ouverture possible aux enseignants de collège. Ces formations seront organisées en collaboration avec l'ESPE en s'appuyant sur la recherche du site grenoblois dans ce domaine. Les actions se poursuivront ensuite avec l'aide du CREST, permettant ainsi aux professeurs des écoles de mettre en place des séquences d'enseignement s'appuyant sur les malettes pédagogiques disponibles au sein du CREST.

Organisation des stages et de l'alternance

Un protocole d'accord pluriannuel sera élaboré entre l'ESPE et le rectorat. Il donnera lieu à un avenant annuel qui fixera notamment les modalités d'accueil des stagiaires des masters MEEF dans les établissements du premier et du second degré ainsi que le calendrier. Ce protocole d'accord pluriannuel sera articulé avec les contrats d'établissement et le contrat de site. Ce protocole constituera la feuille de route de l'ESPE pour la mise en œuvre des stages et de l'alternance.

Pour l'année transitoire, les temps réservés à l'alternance ont été définis le jeudi après-midi, le vendredi toute la journée et le lundi matin pour les PLC avec une exception pour l'UPMF (pas de jeudi après-midi pour les SES) et le lundi ou le vendredi pour les PE.

L'alternance articulée avec le reste de la formation

MEEF premier degré

Les blocs de compétences

L'articulation entre l'alternance et le reste de la formation est inscrite dans la définition des différents blocs de compétences :

- Le Bloc 1 « disciplinaire » couvrant **les fondamentaux, la polyvalence** et les enseignements de langue vivante étrangère ;
- Le bloc 2 « didactique » couvrant la didactique des disciplines (**intégrant la conception de séquences pédagogiques**), l'épistémologie et histoire des disciplines et l'acquisition des compétences numériques en référence au C2I2E ;
- Le bloc 3 « recherche » abordant la méthodologie de recherche universitaire, l'initiation à la

⁴ Etablissement Public Local d'Enseignement

recherche fondamentale et appliquée et **la maîtrise des compétences méthodologiques nécessaires à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes** ;

- Le bloc 4 « **contexte d'exercice du métier** » abordant la connaissance du système éducatif et de ses acteurs, les politiques éducatives, le processus d'apprentissage des élèves, la diversité des publics, et en particulier des situations de handicap, le processus d'orientation et d'évaluation des élèves, la prévention des violences scolaires, la laïcité, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité homme-femme ;
- Le bloc 5 « **mise en situation professionnelle** » abordant **l'analyse de sa pratique professionnelle en s'appuyant sur les stages dont le stage en alternance**. Le mémoire de master prend appui sur le stage en alternance. L'encadrement de l'alternance est assuré par un enseignant ou enseignant chercheur de l'ESPE ou d'une UFR et un professionnel de terrain.

La maquette MEEF premier degré fédère l'alternance et reste de la formation. A titre d'exemple :

S1 - UE2 : École maternelle L'UE aborde les connaissances théoriques en matière de socialisation scolaire, de développement moteur, de développement du langage oral, de prérequis à l'apprentissage de la lecture. Elle présente la spécificité de la pédagogie en école maternelle (organisation du temps, de l'espace et du groupe, mise en place des rituels, place du jeu, accueil et place des parents...) et **articule les enseignements avec un stage d'observation filé de 12h (4 demi-journées)**.

S2 - UE : Préparation aux épreuves orales du CRPE

- sciences et technologie OU histoire, géographie, instruction civique et morale OU histoire des arts, arts visuels, éducation musicale : compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques (en fonction de l'option choisie au concours)
- EPS : compétences pour enseigner l'EPS ; connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.
- sciences de l'éducation/philosophie : analyse d'une situation professionnelle et des questions qu'elle pose, capacité à se situer comme futur agent du service public, comme acteur dans la communauté éducative.

Cette UE est à mettre en lien avec les objectifs du stage de pratique accompagnée. Pour mémoire : Le stage de pratique accompagnée (stage filé de 4 x 2 jours en novembre-décembre et 4 x 2 jours en février-mars) vise **la mise en œuvre de séances et de séquences d'enseignement et leur analyse, en particulier dans la discipline d'option choisie au concours** (séquence figurant dans le dossier à élaborer par le candidat).

S3 – UE du bloc 1 et 2 : Enseigner à des élèves à besoins particuliers (ASH)

L'objectif de cette UE est de permettre aux futurs professeurs des écoles de comprendre besoins éducatifs particuliers des élèves de leur classe et de les prendre en compte dans leurs pratiques professionnelles.

Cette UE aborde aussi bien les difficultés d'apprentissage que les situations diverses de handicap et la grande difficulté scolaire relevant de l'adaptation (troubles des apprentissages, élèves intellectuellement précoces, troubles psychiques, troubles envahissants du développement, handicaps sensoriels et moteurs ...). Elle articule quatre approches complémentaires : psychologique, institutionnelle, pédagogique, et didactique. **L'UE prendra appui sur des situations professionnelles rencontrées en stage**.

Le mémoire professionnel en M2

Le mémoire « élément catalyseur » fait naturellement le lien entre les apports théoriques et la réalité du terrain.

Extrait de la maquette MEEF premier degré :

Le mémoire porte sur une question ancrée dans le stage. Si le mémoire de master professionnel n'est pas un mémoire de recherche, il n'est pas non plus un rapport de stage. **Dans le cadre de son mémoire comme lors de la soutenance, l'étudiant doit démontrer sa capacité à réinvestir/mobiliser dans sa pratique de classe des connaissances théoriques acquises en formation, de prendre du recul, de développer une analyse étayée et critique de ses pratiques**.

Le mémoire est travaillé, rédigé et soutenu par l'étudiant au cours de l'année de M2.

- au cours du semestre 3 (pas de précipitation à la rentrée), travail théorique en amont (lectures), réflexion sur la problématique ;
- au cours du semestre 4, récolte des observations, analyse et rédaction ;
- en toute fin d'année (semaine 30) : soutenance.

L'acquisition progressive des compétences en M2

Le document en **annexe n°7**, construit sur l'ancien référentiel de compétences et donc à revoir en fonction du nouveau référentiel, montre comment les cours théoriques peuvent prendre en compte l'expérience d'enseignement croissante du fonctionnaire stagiaire en avançant dans l'année, et s'attachent à articuler des études de cas rencontrés dans les classes avec ces attendus. L'acquisition des compétences apparaît ainsi de manière dynamique et articulée entre formation théorique et alternance.

MEEF second degré et encadrement éducatif

Les blocs de compétences

L'articulation entre l'alternance et le reste de la formation est inscrite dans la définition des différents blocs de compétences :

- Le Bloc 1 « disciplinaire » couvrant la ou les disciplines **en lien avec les programmes scolaires** et les enseignements de langue vivante étrangère ;
- Le Bloc 2 « didactique » couvrant la didactique des ou de la discipline (**intégrant la conception de séquences pédagogiques**), l'épistémologie et l'histoire des ou de la discipline et l'acquisition des compétences numériques en référence au C2I2E ;
- Le bloc 3 « recherche » abordant la méthodologie de recherche universitaire, l'initiation à la recherche fondamentale et appliquée et la **maitrise des compétences méthodologiques nécessaires à l'évolution et à l'approfondissement des compétences enseignantes** ;
- Le bloc 4 « **contexte d'exercice du métier** » abordant la connaissance du système éducatif et de ses acteurs, les politiques éducatives, le processus d'apprentissage des élèves, la diversité des publics, et en particulier des situations de handicap, le processus d'orientation et d'évaluation des élèves, la prévention des violences scolaires, la laïcité, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité homme-femme ;
- Le bloc 5 « **mise en situation professionnelle** » abordant **l'analyse de sa pratique professionnelle** en s'appuyant sur les stages dont le stage en alternance. Le mémoire de master prend appui sur le stage en alternance. L'encadrement de l'alternance est assuré par un enseignant ou enseignant chercheur de l'ESPE ou d'une UFR et un professionnel de terrain.

Le stage de pratique accompagnée en M1

Le stage de pratique accompagnée est organisé de la manière suivante :

- Un période filée d'une journée par semaine sur 6 semaines minimum (30h minimum) à partir du 1 octobre
- Une période groupée de 2 semaines en janvier (30h minimum)

Les deux sessions se déroulent dans le même établissement avec le même tuteur (gestion du groupe classe et projets disciplinaires, interdisciplinaires et éducatifs). Il s'agit de permettre une phase d'observation lors de la première session et de créer par les liens établis avec le tuteur les conditions d'une réelle pratique accompagnée lors de la seconde session.

Il est placé assez tôt dans l'année afin que les étudiants prennent conscience de la réalité du terrain. Ils peuvent ainsi faire le lien entre les apports théoriques des blocs 1, 2 et 3 liés aux programmes et instructions officielles et leur mise en œuvre.

Le stage participe, d'une part, à la construction de compétences professionnelles et contribue, d'autre part, à la préparation, selon les maquettes de concours, aux épreuves d'admissibilité ou d'admission.

Le mémoire professionnel en M2

Extrait du projet ESPE : Un mémoire professionnel est intégré dans chaque parcours de formation. Il peut soit consister en une étude de terrain prenant appui sur le stage en responsabilité et donnant lieu à une problématisation théorique liée à la discipline, à sa didactique ou aux processus d'apprentissage, soit en une réflexion théorique illustrée par la pratique accompagnée sur le terrain. Le mémoire professionnel est proposé par l'étudiant. La thématique est validée par l'équipe pédagogique plurielle du master (UFR, ESPE, inspection). Le mémoire sera suivi par des enseignants-chercheurs ou des enseignants des UFR ou de l'ESPE.

Le mémoire « élément catalyseur » fait naturellement le lien entre les apports théoriques et la réalité du terrain. L'association de l'inspection dans le cadre d'une démarche plurielle renforce le lien avec l'alternance en M2.

Des enseignements apportent au fonctionnaire stagiaire notamment des éléments méthodologiques.

La situation particulière du numérique

Le numérique est conçue comme un « élément fédérateur ».

Extrait du projet ESPE : Au sein de l'ESPE, il est prévu de mettre en place un pôle « Enseignement numérique ».

Ce pôle vise à rassembler, dans une perspective de communauté d'intérêt et de pratiques, les personnes impliquées dans des actions de formation au numérique auprès des enseignants du premier degré et du second degré. Ces personnes peuvent être des personnels rattachés à l'ESPE, des personnels d'autres composantes universitaires et des enseignants du premier et du second degré qui seront de fait associés à ce pôle et pourront intervenir sur les différentes missions en fonction des besoins et des compétences attendues.

Ce pôle a différentes missions autour de la formation au et par le numérique, qui se déclinent de la manière suivante :

- Pilotage d'une UE intégratrice « Culture numérique et apprentissages » au sein des mentions des masters MEEF sur les dimensions numériques en référence au C2i2e et en lien avec la formation à la culture numérique. Cette UE comporte trois axes forts :
 - articuler professionnalisation et formation au numérique au sein d'une approche par compétences ;
 - **ancrer la formation au numérique dans la situation professionnelle qu'est le stage en alternance ;**
 - promouvoir des dispositifs de formation des enseignants intégrant différentes modalités et stratégies de formation permises par le numérique (apprentissage inversé, etc...).

D'autres actions de formation au numérique, en lien étroit avec la discipline (logiciels disciplinaires, etc.), peuvent être proposées dans d'autres UE afin de favoriser l'usage du numérique dans les différentes actions de formation.

- **4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)**
 - le comité de pilotage de l'ESPE (cf. 2.3).
 - les conseils de perfectionnement (cf. 2.3 et 3.8).
 - la commission formation continue (cf. 3.4).
- **4.4 Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation)**

La recherche dans les domaines de la pédagogie, de la didactique, de l'enseignement scolaire et des apprentissages constitue les priorités du projet ESPE. En s'appuyant sur les travaux les plus reconnus de la communauté scientifique de l'Académie, l'ESPE aura l'ambition de favoriser la constitution à moyen terme d'une politique scientifique concertée. L'ESPE veillera dès lors à

encourager les réponses communes aux appels à projets, les travaux de recherche et de recherche-action conjoints et les rapprochements d'équipes scientifiques.

L'ESPE peut, pour ce faire, s'appuyer sur une communauté scientifique reconnue et de grande envergure.

Les enseignants-chercheurs impliqués dans le projet ESPE (dont ceux rattachés à l'ESPE) effectuent tous leurs activités de recherche au sein des laboratoires des établissements de l'Académie de Grenoble. Ces laboratoires, de qualité excellente dans plusieurs domaines, abordent de vastes domaines de recherche, y compris dans le domaine de la formation, des apprentissages, des sciences de l'éducation, de l'environnement informatique pour l'apprentissage, de la psychologie et NeuroCognitions, de la linguistique, de la didactique des langues étrangères et maternelles, etc.

L'adossé recherche des masters MEEF ne se limite toutefois pas aux disciplines précitées mais englobe également les laboratoires de recherche spécialisés dans les 4 différents domaines concernés (DEG, ST, SHS, ALL) des universités partenaires du projet ESPE.

Les laboratoires de l'Académie dont les axes de recherche s'inscrivent pleinement dans les thématiques auxquelles est adossée aux formations MEEF sont les suivants :

- Laboratoire de Psychologie et Neuro-Cognition (UMR 5105, UPMF-UJF-UdS-CNRS)
- Laboratoire de Sciences de l'éducation (EA 602, UPMF)
- Linguistique, Didactique des Langues Etrangères et Maternelles (LIDILEM EA 609, Université Stendhal)
- Institut des Langues, Cultures d'Europe et d'Amérique (EA 613, Université Stendhal-Grenoble 3)
- Traverses 19-21 (Equipe de recherche sur l'histoire, les théories et la didactique de la littérature et des arts du spectacle XIX-XX-XXIe siècle (EA3748, Université Stendhal)
- Institut Fourier
- Laboratoire d'informatique de Grenoble (LIG, UMR 5217)
- Laboratoire SYSCOM (Systèmes communicants, Université de Savoie), spécialisé dans l'utilisation des outils numériques pour l'enseignement et la scénarisation.
- Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble

Une recherche-action mobilisera également des enseignants, des enseignants chercheurs et des enseignants du premier et du second degré du territoire académique impliqués dans la recherche qui prend appui sur les dispositifs innovants qu'il s'agit d'expertiser et d'accompagner dans leur mise en œuvre.

Des enseignants et enseignants chercheurs effectuent également une part de leur activité de recherche au sein de l'institut de recherche et formation des enseignants en mathématiques : L'IREM de Grenoble a pour objectif de mener des recherches sur l'enseignement des mathématiques et d'assurer des formations de professeurs en associant les enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur.

Dans cet environnement de recherche dans lequel baignent les équipes pédagogiques du projet ESPE, toutes les conditions sont réunies pour proposer des masters MEEF ayant un adossé recherche permettant à l'étudiant d'acquérir une démarche scientifique et des compétences en lien avec sa discipline et avec l'observation et l'analyse de pratiques professionnelles.

Les objectifs spécifiques et de court terme que se donne l'ESPE dans le domaine de la recherche sont les suivants :

- consolider et renforcer l'excellence dans les axes de recherche au cœur de ses activités : les apprentissages, la didactique et l'enseignement en milieu scolaire seront les thèmes de recherche privilégiés. Comme il est précisé plus haut, tout cela passe par la volonté de fédérer les laboratoires concernés dans des projets communs, d'afficher et de mettre en valeur les actions entreprises et les résultats obtenus, et, le cas échéant, de se rapprocher des ESPE d'autres académies pour conduire des projets de grande envergure. Dans ce cadre, une réflexion pourrait être menée au niveau national pour mettre en place un colloque annuel des ESPE qui viendrait en complément des conférences ou congrès dédiés aux apprentissages, à la didactique et à l'éducation. L'ESPE de l'Académie de Grenoble veillera, dans ce contexte, à développer "son" image recherche sur les thèmes les plus fédératifs qui pourront être dessinés à moyen terme par les équipes.

- Initier des axes de recherche innovants et transverses impliquant des laboratoires de plusieurs disciplines et pôles, chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants du 1er et du 2nd degré sur :

o Les usages du numériques

o Des thèmes se situant aux interfaces et qui constituent des enjeux sociétaux fondamentaux :

- environnement/société (durabilité, risques, diversité culturelle et linguistique),-sciences /sociétés (construction des savoirs, didactiques, motivations, engagement),
- sciences/territoires (ressources, innovation, ingénierie du développement territorial, cas spécifique des territoires de montagne), - santé/société (éducation à la santé, observance thérapeutique, activités sportives).

Une attention particulière sera donnée aux travaux relatifs à l'enseignement scolaire menés dans les laboratoires de l'Académie qui peuvent fournir des bases méthodologiques fortes pour le développement des recherches de l'ESPE.

- Le transfert vers le terrain permettant de poser les problématiques de recherche et de diffuser les résultats. L'ESPE participe pleinement à ces recherches actions. Les relations étroites qui se nouent déjà entre les SUP des établissements partenaires, dont les réflexions sont alimentées par les recherches sur la pédagogie dans l'enseignement supérieur (exemples de Genève, Louvain ou Québec) et la future ESPE sont de nature à favoriser ces transferts.

Les usages du numérique

Le numérique a profondément changé la société, en particulier, ses modes de communications et de diffusion de l'information. C'est l'enseignement et l'éducation qui se trouve aujourd'hui en face d'un défi majeur : comment exploiter au mieux les possibilités offertes par le numérique et en éviter les risques. La multiplication des contenus académiques en libre accès et les réseaux de partage associés via le WEB invitent les Universités et toutes les structures de l'enseignement et de l'éducation à se repositionner vis à vis de ces nouvelles modalités de diffusion du savoir. L'apport du numérique dans les enseignements, là où la plus-value est avérée, doit aussi permettre d'améliorer la qualité des apprentissages. Les universités doivent s'adapter à ce changement en proposant des formations innovantes centrées sur l'étudiant, l'élève ou l'enfant.

Le projet de site dans lequel l'ESPE s'impliquera pleinement et sera force motrice, recentre les missions de formation de l'université autour de l'étudiant qui doit jouer un rôle actif dans sa formation. L'étudiant doit acquérir une autonomie d'apprentissage. L'université doit s'adapter et proposer un suivi personnalisé tout au long de la formation et au-delà. Le numérique permet de proposer une formation basée sur : l'auto-formation, la compréhension et l'accession à des démarches explicatives, le suivi personnalisé et le contrôle continu. La communauté éducative doit accompagner les usagers dans ces mutations. Cela ne signifie pas une disparition du présentiel mais simplement une implication participative massive et continue de l'étudiant dans sa formation. Cette démarche exige de nouvelles approches pédagogiques, modes de contrôle et organisation des enseignements. En effet, il ne s'agit pas de numériser les enseignements existants mais de développer une nouvelle pédagogie. Ce projet de recherche profitera très largement des recherches fondamentales et appliquées menées autour de l'ingénierie éducative et les TICE développées dans les laboratoires de l'académie et incluront également un volet technologique qui sera développé avec les laboratoires travaillant dans le domaine des sciences et technologies du numérique. Nous proposons le déploiement d'une Plate-Forme de Formation Participative (PFP) commune à toutes les composantes de toutes les Universités. Cette plate-forme se caractérise par une architecture partagée et évolutive, dont le fonctionnement est basé sur les principes de l'université participative. Il s'agit de placer l'Université au cœur du système, l'outil devient partie intégrante de la formation. Cela impose une appropriation complète des technologies utilisées par les enseignants.

Il est proposé de bâtir la construction de la PFP sur le savoir-faire grenoblois unique en France et éprouvé dans les formations médicales.

Commentaire

5) Modèle économique

5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Le projet de l'ESPE de l'Académie de Grenoble est élaboré avec le double souci de répondre le plus largement possible aux besoins de formation des enseignants de notre académie et d'assurer la pérennité de l'institution construite et de son activité. Ce double souci a conduit à définir les quatre principes de construction suivants, dont les deux derniers participent à la définition du modèle économique.

1. La complétude de la carte de formation

L'offre potentielle de l'ESPE se veut la plus complète possible : elle englobe tous les parcours en lien avec le profil des postes ouverts aux concours d'enseignement et d'éducation du 1^{er} et 2nd degrés et pour lesquels l'ESPE dispose des compétences nécessaires. La localisation des groupes de formation tient compte dans la mesure du possible de la répartition géographique des besoins d'enseignement dans le cadre de l'alternance. Cela nous conduit à ouvrir des parcours sur 4 sites répartis sur le territoire de l'académie.

2. La qualité de la formation

Les maquettes sont construites avec la plus grande exigence pédagogique de sorte à maximiser les chances de réussite aux Masters MEEF et aux concours des étudiants inscrits. Le volume et le contenu des maquettes est en cohérence avec les attentes de l'employeur.

3. L'équilibre économique structurel

L'équilibre économique de l'ESPE est fortement conditionné par la mise en adéquation des coûts d'enseignement et de la dotation globale que nous versera le ministère (emplois d'enseignant, dotation complémentaire en masse salariale).

- a. Raisonement sur l'équilibre global
L'équilibre économique de l'ESPE est vu dans son ensemble, mais il passe par un ajustement minimal des maquettes de chaque parcours en s'assurant qu'aucun n'affecte l'équilibre général par un dépassement anormal des coûts standards par étudiant inscrit.
- b. L'ajustement des coûts de mise en œuvre des maquettes aux effectifs prévus
Le coût de mise en œuvre des maquettes est le paramètre clef d'une construction équilibrée : ce coût doit s'ajuster aux ressources prévisibles de l'ESPE, lesquelles sont très majoritairement proportionnelles au nombre d'étudiants qui s'inscriront à l'ESPE et réussiront leur concours. En d'autres termes, le coût de mise en œuvre des maquettes ne peut faire abstraction du nombre d'étudiants qui pourront être accueillis, ou attirés, par chaque parcours.
- c. L'estimation du budget d'heures maquette selon le nombre d'étudiants accueillis et réussissant dans le parcours est établi à partir d'un standard de 22,23 heures etd par étudiant. Ce standard est estimé en fonction de la dotation moyenne du modèle sympa convertie pour une part en potentiel d'enseignement et pour le reste en coût de fonctionnement et coût de personnel administratif. La moyenne est pondérée par la proportion d'étudiants de masters relevant du secteur secondaire ou tertiaire.
- d. L'ajustement se fait principalement par la constitution de groupes de taille raisonnable, chaque fois que cela est possible. Pour que l'ESPE puisse accueillir des groupes de plus petite taille dans des parcours plus « confidentiels », une mutualisation des parcours entre eux ou avec d'autres masters est à rechercher à chaque fois que cela est pédagogiquement pertinent.
- e. L'intégration des ressources existantes et notamment, celles de l'IUFM

L'ESPE reprend l'ensemble des moyens de l'IUFM, mais lorsque ces moyens dépassent la dotation sympa, le redéploiement vers d'autres missions sera étudié en tenant compte des prévisions de variation d'activité de l'ESPE.

4. L'ajustement dynamique de la carte de formation

La projection du modèle économique est fortement dépendante de la qualité des prévisions d'inscription des étudiants aux différents parcours et de leur taux de réussite au concours. Ces prévisions se sont faites par référence aux effectifs passés des masters dédiés aux métiers de l'enseignement sur le site et au poids de l'académie (en pratique, il a été retenu un chiffre correspondant à 5 % des places disponibles au plan national). Lorsque l'ESPE aura pris ses marques, il sera possible d'affiner la taille des populations qui pourra être atteinte dans chacun de ses parcours. La carte de formation initiale sera naturellement ajustée selon cette meilleure connaissance des effectifs.

Au total, voici résumé en quelques chiffres le modèle économique des enseignements dans l'ESPE, hors ingénierie et accompagnement pédagogiques. Le budget en heures etd ramené à l'étudiant est estimé par rapport à l'effectif prévu, mais aussi par rapport à l'effectif actuellement inscrit dans les masters de l'enseignement. Ce dernier chiffre donne une idée du coût maximal que l'on atteindrait dans une hypothèse pessimiste : il se situe à 29.2 heures etd par étudiant, ce qui dépasse d'un tiers la dotation selon le modèle sympa. Dans le scénario prévu concernant les effectifs que nous pouvons atteindre, le chiffre n'est que de 19.1 heures etd : il est inférieur aux 22.23 heures etd de dotation attendue par étudiant.

Maquettes	Nombre de parcours sur 2 ans	17
	Nombre de groupes maximal par an	41
	Volume d'heures d'enseignement etd	31 308
	Budget d'heures etd par parcours sur 2 ans	764
Effectifs	Nombre d'étudiants actuellement inscrits en master de l'enseignement	1 074
	Nombre d'étudiants prévus	1 639
	Taux d'évolution prévu des effectifs avec l'ESPE	53%
Budget par étudiant	Nombre d'étudiants par parcours sur 2 ans	40,0
	Budget d'heures par étudiant (hypothèse basse d'effectif)	29,2
	Budget d'heures par étudiant selon l'effectif prévu	19,1

5.2 Simulation du budget maquettes en heures présentielles

Confer fichier : données modèle économique, feuille « simulation budget maquette » **en annexe n°8**

5.3 L'affirmation dans le modèle économique des équipes plurielles

A l'estimation du budget maquette de 31 308 heures etd, il convient d'ajouter les heures d'ingénierie et d'accompagnement pédagogiques estimées à 6142 heures etd, soit une estimation totale de 37 450 heures etd.

Confirmant l'attachement du projet ESPE à la mise en place d'équipes pédagogiques plurielles, le modèle économique comporte un objectif cible de 25% de professionnels de l'enseignement scolaire issus des professeurs des écoles, de collège, de lycée, de personnels d'encadrement (inspecteurs, chefs d'établissement) et de personnels des services académiques.

Sur la base de l'estimation de 37 450 heures etd, l'apport de professionnels se situe à hauteur de 9 400 heures qui intègrent les enseignants en temps partagés dont l'apport actuel est de 8 000 heures.

5.4 La valorisation en euros

Les estimations de valorisation en euros de l'activité de l'ESPE sont de l'ordre de 20 millions pour les universités et l'actuel IUFM et de 15 millions pour l'académie. Ces données figurent **en annexe n° 8**, feuille « simulation valorisation en euros ».

Commentaire